



Bruxelles en Direct

*Lettre d'information du Bureau Alsace
Octobre 2008*

L'Alsace à Bruxelles

Journée d'information sur les programmes européens Grundtvig et Leonardo à la Maison de la Région

Quinzaine Française à Anvers : le temps de l'Alsace

Participation des partenaires du Bureau Alsace ont participé aux « Open days » 2008

La Plénière du Parlement Européen

Résultats du Conseil européen, première lecture du projet de budget 2009, médicaments et protection des enfants

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Conclusions d'un débat sur la PAC entre plusieurs Régions françaises
Lancement du réseau européen de développement rural
Livre vert sur la qualité des produits agricoles
Arrachage du vignoble en 2008 limité à 73 000 ha
Une « thérapie territoriale » pour la politique agricole

CULTURE ET MEDIAS

« Le silence de Lorna » récompensé par le prix LUX 2008
Prix du Parlement européen pour le journalisme
Prix Sakharov 2008 décerné à Hu Jia

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Banque Européenne d'Investissement : premier « prêt BEI pour les PME » en partenariat avec BNP Paribas
Microsoft crée un centre technologique européen
La Commission veut développer la monnaie électronique
Le « Parlement européen des entreprises » : les PME européennes s'expriment sur les dossiers clefs des politiques élaborées à Bruxelles
La France est le pays d'Europe le plus attractif pour l'implantation d'entreprises
Propriété intellectuelle : le Conseil aborde la question des redevances annuelles que paiera le détenteur d'un brevet communautaire
De nouveaux droits pour les acheteurs européens

EDUCATION – JEUNESSE – FORMATION

Lancement du site web « Study in Europe »
Jeu d'affiches : « Parlons d'Europe : Vers une Citoyenneté européenne active »
Manifeste de douze projets pour l'Europe de 2020 présenté par 500 jeunes Européens à Nantes
Adoption du programme Erasmus Mundus II
Inauguration du premier forum européen du patrimoine par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Recommandation sur de la Commission sur « l'inclusion active : lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté »
Rapport sur les tendances sociales dans les Etats membres

Les Brèves

L'avenir de l'Europe à l'horizon 2020-2030 : Début des travaux du groupe des sages

Déclaration interinstitutionnelle sur l'importance de communiquer l'Europe aux citoyens européens

Traité de Lisbonne: éléments de solution au problème irlandais attendus pour le Conseil européen des 11 et 12 décembre

Session du Comité des Régions: avis sur la politique agricole et l'Union pour la Méditerranée et modifications des structures internes

Le Parlement européen valide la nomination de Catherine Ashton

Une réforme pour européeniser les campagnes électorales

Dossier

BOIS / ENERGIE

Les forêts et l'Union européenne

Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts

Les dernières mesures de la Commission européenne sur les bois et les forêts

Le bois et l'énergie renouvelable, l'exemple du programme « Energivie » initié par la Région Alsace

Les politiques européennes

ENERGIE – ENVIRONNEMENT

Le Manifeste des verts européens appelle à la création d'une communauté européenne des énergies renouvelables

Vingt-sept villes signent la Convention des maires

Efficacité énergétique : de nouvelles mesures d'éco-conception sont approuvées

La liste des substances chimiques soumises à l'obligation d'enregistrement au titre du règlement REACH a été modifiée

L'Union européenne sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions au titre du protocole de Kyoto

Energies renouvelables : Des producteurs et distributeurs dénoncent les régimes de soutien

L'actualité du paquet « énergie-climat » : une volonté confirmée de parvenir à un accord Parlement européen/Conseil avant la fin de l'année

POLITIQUE REGIONALE

Adoption du Livre vert sur la cohésion territoriale par la Commission européenne

Bilan de la conférence « La cohésion territoriale et le futur de la politique de cohésion »

Partenariat dans la politique de cohésion

Rapport sur la mise en œuvre des Fonds structurels en 2007

Le Comité des Régions (CdR) se mobilise pour la subsidiarité

Statistiques détaillées sur les régions de l'UE

Rapport d'initiative sur la gouvernance et le partenariat aux niveaux national et régional

Renforcement de la coopération franco-belge avec le lancement du GECT West-Vlaanderen / Flandre – Dunkerque - Côte d'Opale

RECHERCHE ET INNOVATION

La Commission européenne propose une stratégie pour favoriser l'émergence de clusters de classe mondiale dans l'Union

L'Union européenne lance un projet d'un milliard d'euros pour promouvoir les piles à combustible et l'hydrogène

L'Union européenne investit davantage dans la recherche-développement

Création du premier Centre européen des affaires et de la technologie en Inde

SANTE

Rapport sur l'amélioration de la qualité des soins et de l'accès aux traitements

Feu vert à une aide de la France en faveur du programme de médecine personnalisée

« ADNA »

SOCIETE DE L'INFORMATION / TIC

Une nouvelle stratégie internationale pour renforcer la position de l'Europe

TRANSPORTS

Conférence sur les Réseaux Transeuropéens de Transport (RTE-T)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Journée d'information sur les programmes européens Grundtvig et Leonardo à la Maison de la Région

Le 27 octobre, la Région Alsace a organisé une réunion d'information sur les programmes européens Leonardo et Grundtvig, deux des quatre programmes sectoriels du « programme pour l'Education et la Formation tout au long de la vie 2007-2013 ». Ce programme a pour but de développer et de renforcer les échanges, la coopération et la mobilité afin que les systèmes d'éducation et de formation deviennent une référence de qualité mondiale conformément à la stratégie de Lisbonne. Grundtvig vise à améliorer la formation des adultes grâce à des activités de coopération au niveau européen. Quant à Leonardo, il permet de renforcer la mobilité des personnes désireuses d'acquérir une expérience professionnelle en Europe et facilite les échanges de bonnes pratiques entre responsables de formation.

Cette journée a permis notamment aux structures et associations de la formation en Alsace de découvrir et de partager des pratiques professionnelles avec l'Union européenne. La présentation détaillée des deux programmes par l'« Agence Europe Education Formation France » a été accompagnée de témoignages concrets, donc celui du CASF (Centre Associatif Social et Familial) de Bischwiller pour Grundtvig, de la CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) et du Réseau Express Jeunes pour le programme Leonardo. Ces trois structures ont toutes souligné la plus-value incontestable de leur participation à de tels programmes.

Pour plus d'informations sur le programme Grundtvig :

<http://www.europe-education-formation.fr/grundtvig.php>

Pour plus d'informations sur le programme Leonardo :

<http://www.europe-education-formation.fr/leonardo.php>

Quinzaine Française à Anvers : le temps de l'Alsace

Du 9 au 22 octobre dernier, Anvers a accueilli la deuxième édition de la « Quinzaine Française Antwerpen », dont l'Alsace était l'invitée d'honneur. Cette initiative de l'ensemble des services officiels français en Belgique en partenariat avec la Région Alsace, bénéficie du précieux concours de la Ville et de la Province d'Anvers et du Gouvernement flamand. Elle est le fruit de l'engagement de nombreux acteurs culturels et économiques. Cet événement exceptionnel a donné lieu à l'organisation de nombreuses manifestations culturelles, touristiques et économiques illustrant la coopération franco-flamande, et permettant de découvrir et d'apprécier la créativité, les savoir-faire et les atouts de l'Alsace.

C'est dans ce cadre que le 10 octobre dernier, la confrérie Saint-Étienne a fait la promotion des vins d'Alsace à Anvers lors de la 5^e édition de sa soirée « Tradition et grands crus » organisée par l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA). Lors du chapitre solennel dans la salle d'honneur de l'hôtel de ville d'Anvers, le grand conseil de la confrérie a initié une soixantaine de convives œnophiles aux secrets des cépages et des terroirs d'Alsace. Après avoir passé avec succès les épreuves de dégustation, les postulants ont été intronisés aux différents grades de la confrérie. À cette occasion, l'Echevin à la culture d'Anvers, Philippe Heylen, ainsi que la Consule générale Jocelyne Caballero, ont été intronisés confrères œnophiles, non sans avoir juré leur amour et fidélité au vin d'Alsace. Lors de la dégustation de la bouteille mystère, les participants ont également pu juger de la capacité de vieillissement des Alsace, avec notamment un Riesling 1975. La soirée s'est poursuivie par un dîner de gala au restaurant gastronomique de l'hôtel Hilton, arrosé par une belle sélection des maisons Paul Ginglinger, cave de Cleebourg, cave de Pfaffenheim, Dopff-Irion et Paul Buecher.

Participation des partenaires du Bureau Alsace ont participé aux « Open days » 2008

Du 6 au 9 octobre dernier s'est tenue la 6^{ème} édition des « Open Days », organisée par le Comité des Régions (CdR) et la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne. Le programme de cette manifestation intitulée « Les Régions et les Villes face aux enjeux de la mondialisation » était centré autour de quatre thèmes qui ont fait l'objet d'ateliers ou de débats :

- régions innovantes : promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- développement durable : réponses régionales à l'évolution du climat ;
- coopération et mise en réseau : échanges de bonnes pratiques en matière de développement régional ;
- regarder vers l'avenir : une politique de cohésion pour demain.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Les différents partenaires du Bureau Alsace n'ont pas manqué l'occasion de participer à cette manifestation. Gillian Cante, Michel Karcher de la Direction de la Coopération et des Relations Internationales (DCRI) et Coralie Bajas-Schäfer de la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de Technologie (DREST) de la Région Alsace, ont notamment participé aux ateliers concernant l'innovation dans les régions et la coopération et mise en réseau de bonnes pratiques en matière de développement régionale. Carole Mochel du Conseil Général du Haut-Rhin, Philippe Fischer Conseil Général du Bas-Rhin et Christoph Rat-Fischer de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) ont également pris part à cet événement. Les partenaires et les membres du Bureau Alsace se sont retrouvés lors d'un dîner.

Pour en savoir plus sur les Open days :

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2008/index.cfm

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Résultats du Conseil européen, première lecture du projet de budget 2009, médicaments et protection des enfants

Le Parlement européen s'est réuni en plénière du lundi 20 au jeudi 23 octobre, à Strasbourg. Les résultats du Conseil européen des 15 et 16 octobre y ont été présentés par Nicolas Sarkozy et José Manuel Barroso, le président de la Commission européenne, lesquels ont ensuite été débattus par les membres de PE. Parmi les autres sujets à l'ordre du jour figuraient: l'approbation, de la nomination de Catherine Ashton au poste de commissaire européen au Commerce, le vote de la première lecture du projet de budget 2009, le vote en deuxième lecture des règles communautaires sur les droits des travailleurs intérimaires, une discussion sur les médicaments, ou encore un débat sur les mesures de protection des enfants surfant sur Internet. En outre, le Haut représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations, Jorge Sampaio (ex-président du Portugal), s'est adressé à l'Assemblée dans le cadre de l'Année du dialogue interculturel. Quant à la Conférence des présidents des groupes politiques du PE, elle a évoqué, en présence de M. Barroso, la marche à suivre pour stabiliser les marchés financiers.

Parmi les actes importants figurent :

- l'adoption du Programme Erasmus Mundus II
- l'adoption du rapport de Roberta Angelilli sur la protection des enfants lors de l'utilisation de l'Internet et d'autres technologies de communication
- la présentation de plusieurs rapports :
 - construire une alliance mondiale contre le changement climatique entre l'UE et les pays en développement pauvres et les plus vulnérables au changement climatique (rapport d'Anders Wijkman)
 - gouvernance et partenariat aux niveaux national et régional, et base pour des projets dans le domaine de la politique régionale (rapport de Jean-Marie Beaupuy)
 - mieux légiférer 2006 (rapport de Manuel Medina Ortega)

Plusieurs votes se sont tenus, dont celui relatif à l'accord CE/Nouvelle-Zélande de coopération scientifique et technologique (rapport Angelika Niebler)

Pour plus d'informations sur la plénière du Parlement européen :

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/008-39865-294-10-43-901-20081017IPR39864-20-10-2008-2008-false/default_fr.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

L'avenir de l'Europe à l'horizon 2020-2030 : Début des travaux du groupe des sages

La composition du groupe de sages chargé de réfléchir à l'avenir de l'Europe à l'horizon 2020-2030 a été approuvée par le Conseil européen le 16 octobre. Ils débiteront leurs travaux immédiatement et rendront leurs conclusions en juin 2010. L'idée de ce groupe a été lancée en août 2007 par la France, avec comme volonté de départ la constitution d'un comité d'une dizaine de personnes issues de milieux non institutionnels chargé de réfléchir aux questions clés de l'avenir de l'UE. Le groupe traitera de sujets comme le renforcement et la modernisation du modèle européen qui concilie réussite économique et solidarité sociale, l'Etat de droit, le développement durable, la sécurité mondiale, les migrations, l'énergie et la protection du climat, la lutte contre la criminalité internationale et le terrorisme.

Le groupe des sages est constitué des personnes suivantes :

Le président Felipe González et les deux vice-présidents VairaVike-Freiberga et Jorma Ollila, ainsi que : la néerlandaise Lykke Friis, vice-recteur de l'Université de Copenhague; le Néerlandais Rem Koolhaas, architecte de renom; le Britannique Richard Lambert, directeur général de l'organisation patronale CBI ; l'Italien Mario Monti, ancien commissaire à la Concurrence; l'Autrichien Rainer Münz, professeur de démographie; la Grecque Kalypso Nicolaïdis, professeur au Centre d'études européennes de l'université d'Oxford ; la Française Nicole Notat, ancien secrétaire général du syndicat CFDT; l'Allemand Wolfgang Schuster, maire CDU de Stuttgart; le Polonais Lech Walesa, ex-leader du mouvement Solidarnosc et ex-président de la République.

Déclaration interinstitutionnelle sur l'importance de communiquer l'Europe aux citoyens européens

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont signé le 22 octobre à Strasbourg, une déclaration sur l'importance de communiquer sur l'Europe aux citoyens européens. Avec cette déclaration non contraignante, les trois institutions européennes indiquent leur souhait d'améliorer la communication sur les enjeux européens pour que les citoyens puissent exercer leur droit à participation à la vie démocratique de l'Union. La déclaration a été signée par la Commissaire Margot Wallström chargée de la stratégie d'information, le président Hans-Gert Pötering du PE et le secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet.

Pour la première fois, la communication est inscrite dans un cadre formel. Cette initiative a vocation à se pérenniser, au-delà des mandats actuels de la Commission et du PE. La Commission, le PE et le Conseil identifieront chaque année un nombre limité de priorités communes en matière de communication.

Les priorités thématiques pour l'année 2009 seraient les suivantes:

- les élections européennes de juin
- le changement climatique et l'énergie
- le vingtième anniversaire de la chute du Mur de Berlin

La déclaration rappelle que les États membres sont seuls responsables de leur stratégie de communication. Ainsi, les services compétents aux niveaux national et européen devront collaborer pour échanger leurs bonnes pratiques et mettre en œuvre les priorités définies. La Commission fournira tous les ans un rapport sur les résultats obtenus.

Consulter la déclaration (anglais): http://ec.europa.eu/dgs/communication/pdf/political_declaration_081022.pdf

Traité de Lisbonne: éléments de solution au problème irlandais attendus pour le Conseil européen des 11 et 12 décembre

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, réunis le 16 octobre en Conseil européen à Bruxelles, ont convenu de définir lors du prochain sommet les 11 et 12 décembre, des éléments de solution permettant de sortir de la crise causée par le « non » irlandais au Traité de Lisbonne. Le gouvernement irlandais poursuivra quant à lui ses consultations en vue de contribuer à l'élaboration d'une perspective de résolution de la situation.

Brian Cowen, le Premier ministre irlandais, a confirmé qu'il ferait une proposition de solution en décembre, tout en étant prudent quant à l'issue définitive. Il lui semble en effet incertain que le gouvernement irlandais organise un second référendum au printemps 2009 et donc que le Traité de Lisbonne entre en vigueur avant les élections européennes de juin 2009. Le Premier ministre a réaffirmé la nécessité de régler la situation non seulement pour les élections européennes mais aussi pour le renouvellement de la Commission en novembre 2009. Il a en outre rappelé l'importance d'obtenir rapidement une réponse aux inquiétudes irlandaises (neutralité de l'Irlande etc.) pour pouvoir avancer.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

La Présidence française a chargé le service juridique du Conseil de l'UE d'examiner les possibilités permettant de satisfaire l'Irlande sur ces points sans modifier le Traité de Lisbonne.

En parallèle, la Commission européenne et le gouvernement irlandais se sont engagés à signer un « memorandum of understanding » (MoU) destiné à aider Dublin à mieux communiquer sur l'Europe avec ses citoyens. Le « memorandum of understanding » définira les objectifs, les moyens et les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre de cette stratégie. A l'occasion d'une rencontre à Bruxelles Mme Wallström, vice-présidente de la Commission a aussi proposé au ministre irlandais des Affaires étrangères, Michael Martin, l'assistance de la Commission en vue de mettre à la disposition du grand public irlandais une version plus lisible (« reader-friendly version ») du Traité de Lisbonne.

Session du Comité des Régions: avis sur la politique agricole et l'Union pour la Méditerranée et modifications des structures internes

Lors de sa 76ème session plénière, qui s'est tenue les 8 et 9 octobre, le Comité des Régions (CdR) a adopté plusieurs avis.

Concernant la PAC (Politique Agricole Commune), l'avis présenté par la Néerlandaise (ADLE) Lenie Dwarshuis-Van de Beek insiste sur trois priorités:

- la nécessité de conserver le budget actuel de la PAC
- la nécessité d'adapter la PAC aux nouveaux défis des territoires
- l'importance de limiter les pesanteurs administratives pour les bénéficiaires de cette politique sur le terrain

L'avis de l'Italien Isidoro Gottardo (PPE) a trait à l'implication des collectivités territoriales dans le cadre du « Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée ». D'après lui, les autorités locales revendiquent une implication directe dans la gouvernance et la gestion des projets concrets identifiés par les chefs d'État et de gouvernement en juillet dernier, et ce notamment au travers du développement d'une véritable dimension territoriale du Processus, grâce aussi la création de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) qui sera lancée en 2009 par le CdR.

Traité de Lisbonne. Les membres ont entériné le principe d'une modification des structures de travail internes de l'institution, pour préparer le CdR de façon opérationnelle aux responsabilités découlant du renforcement du contrôle de subsidiarité tel que présenté dans le Traité de Lisbonne, qui permettra notamment au CdR d'agir en justice devant la Cour de justice des Communautés européennes.

Le Bulgare Vladimir Kissiov (PPE), a présenté un rapport sur « Le partenariat en matière de gouvernance et de planification des projets dans le domaine de la politique régionale ». Selon lui, l'UE doit s'assurer que les collectivités locales et régionales soient impliquées davantage dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de cohésion et de développement des régions.

Sonia Masini, présidente de la province de Reggio Emilia (PSE, italienne), a présenté un avis sur la promotion des droits fondamentaux et des droits dérivant de la citoyenneté européenne.

Quant au Suédois Kent Johansson (ADLE), il a présenté les projets de mise en place d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité et d'un système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels, en soulignant que ce sont des éléments essentiels à la réalisation des objectifs de croissance économique, de compétitivité et d'insertion sociale de la stratégie de Lisbonne.

Dans son avis, le grec Dimitrios Tsigounis (PPE), met l'accent sur l'impact que peuvent avoir les collectivités locales et régionales dans l'élaboration du nouveau cadre destiné aux achats publics avant commercialisation, et dans la promotion de l'innovation pour assurer des services publics durables et de qualité.

Parmi les autres sujets évoqués lors de la plénière figurent:

- le transport de marchandises (davantage de coordination entre les opérateurs de fret et les différents niveaux de gouvernement)
- la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- le système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (la proposition ne fournit pas assez d'incitations à passer à l'action dans le secteur spécifique des déchets ;
- les émissions industrielles (la proposition n'est pas assez ambitieuse en ce qui concerne la pollution de l'air).

Pour plus d'informations sur la 76ème session plénière du Comité des Régions :

<http://www.toad.cor.europa.eu/CORConvocation.aspx?body=plen&date=08102008>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le Parlement européen valide la nomination de Catherine Ashton

La nomination de Catherine Ashton a été approuvée au poste de commissaire au Commerce en remplacement de Peter Mandelson, le 22 octobre à Strasbourg. La nouvelle commissaire britannique a immédiatement pris un vol vers Genève pour rencontrer Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, afin de lui prouver sa détermination à donner un nouvel élan au Cycle de Doha. La décision du Parlement européen valide la nomination de Mme Ashton, qui avait été annoncée par la Commission et confirmée par les Etats membres, le 3 octobre. Elle est désormais habilitée à effectuer toutes les tâches relevant de sa fonction, notamment la négociation avec les pays tiers pour le compte de l'Union européenne, jusqu'à la fin du mandat de la commission Barroso (31 octobre 2009). Avant sa nomination, Catherine Ashton était membre travailliste de la Chambre des Lords du Royaume-Uni et a aussi été « Leader of the House of Lords » et « Lord President of the Council » dans le premier cabinet de Gordon Brown en juin 2007.

Une réforme pour européaniser les campagnes électorales

Le Parlement européen s'attaque au dossier délicat de la réforme de sa procédure électorale. Le rapporteur Andrew Duff (ADLE, Royaume-Uni) propose notamment de créer à l'horizon 2014 une liste transnationale à l'échelle de l'UE composée d'un petit nombre de députés. Il pourrait faire face aux réserves des Etats membres. L'Acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct date du 20 septembre 1976. L'institution a exceptionnellement un droit d'initiative pour réformer son système électorale. Le Parlement et le Conseil doivent donner leur aval à la proposition, ce dernier s'exprimant à l'unanimité. La dernière réforme de ce genre remonte à 1997.

Nouvelle Autorité électorale

Andrew Duff avance ainsi une série d'idées qui ne sont pas sans soulever d'ores et déjà la controverse. La principale vise à créer une liste transnationale pour l'ensemble du territoire européen. Elle comprendrait autant de députés que d'Etats membres (vingt-sept actuellement), issus d'au moins un quart des pays de l'Union européenne et respectant un équilibre homme-femme. Chaque électeur pourrait voter pour un candidat de cette liste paneuropéenne et pour un autre d'une liste nationale ou régionale. Une « *Autorité électorale* », composée d'un représentant de chaque Etat membre et présidée par la Commission, serait chargée d'organiser ce scrutin à l'échelle européenne et de vérifier l'éligibilité des candidats de la liste. Par ailleurs, M. Duff propose que les grands pays (plus de vingt millions d'habitants) puissent disposer de circonscriptions territoriales ou régionales comme cela existe déjà en Italie, France ou Royaume-Uni mais cela nécessiterait dans certains cas de modifier la procédure électorale nationale. Le rapporteur suggère ensuite de sortir l'accord sur la répartition des sièges au Parlement de la Conférence intergouvernementale afin d'éviter « *trocs et marchandages entre Etats membres* ». Il demande d'appliquer la proposition avancée dans le rapport Lamassoure/Severin - qui a déjà été acceptée par le Parlement et le Conseil mais n'a encore jamais été coulée dans le droit primaire car le traité de Lisbonne n'a pas été ratifié - et de faire un réexamen régulier de cette répartition fixée selon le principe de « *proportionnalité dégressive* ». Quant à la demande italienne de revoir le mode de calcul afin de le baser non plus sur les chiffres de la population mais sur ceux de la citoyenneté, M. Duff renvoie cette question à la législature 2009-2014.

Horizon 2014

La réforme comprendrait aussi la possibilité d'intégrer des listes « *semi-ouvertes* » comme en Belgique plutôt que « *fermées* » comme au Royaume-Uni afin que les électeurs puissent sélectionner un nom sur leur liste favorite et réorganiser l'ordre des candidats en fonction de leur popularité. Enfin, d'autres pistes sont mises sur la table comme avancer la date des élections de juin à mai, concentrer l'élection sur un weekend et non plus quatre jours, baisser l'âge minimum de vote à seize ans ou encourager le vote électronique. Ce sera long, prévient le rapporteur, mais il espère un accord au Parlement sous cette législature. Puis ce sera à la présidence suédoise de l'UE (deuxième semestre 2009) de prendre le dossier en main. Une Conférence intergouvernementale devra être convoquée pour changer le traité afin que ces règles soient applicables dès 2014.

Pour consulter le rapport du 3 octobre 2007 sur la composition du Parlement européen :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2007-0351+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

AGRICULTURE

Conclusions d'un débat sur la PAC entre plusieurs Régions françaises

A l'initiative de quatre Régions françaises, (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Basse-Normandie) un débat sur la PAC s'est tenu à Bruxelles le 8 octobre.

En résumé, l'Europe doit réguler le secteur agricole et laisser aux régions une réelle marge de manœuvre politique.

Ces régions plaident pour:

- une puissance régulatrice au niveau européen ;
- une indépendance de l'UE au niveau alimentaire ; -
- une activité agricole rémunératrice, diversifiée et respectueuse de l'environnement ;
- un deuxième pilier (développement rural) à vocation purement agricole et agro-alimentaire ;
- une PAC qui place la promotion de la qualité et l'ancrage sur les territoires au cœur de sa démarche.

Lancement du réseau européen de développement rural

Dans le cadre de la conférence « Les zones rurales européennes en action : faire face aux défis de demain » qui a eu lieu le 17 octobre à Chypre, la Commission européenne a lancé le réseau européen de développement rural. Celui-ci réunira des responsables politiques, des administrateurs, des universitaires et d'autres acteurs-clés de ce secteur, tous issus des différents États membres, et facilitera l'échange d'idées, d'informations et d'expériences. Tout organisme, qu'il soit public ou pas, étant actif dans le domaine du développement rural, peut rejoindre le réseau.

Le site Internet du réseau sera opérationnel d'ici le mois de décembre. Une newsletter sera également mise à disposition.

Repère :

La politique de développement rural de l'Union européenne a un rôle essentiel à jouer dans les zones rurales des 27 États membres, qui couvrent 91 % du territoire de l'UE et abritent plus de la moitié de sa population. De nombreux États membres exploitent déjà à l'échelle nationale des réseaux de développement rural afin de mettre en œuvre les régimes financés par la politique de développement rural de l'UE.

Définition du Réseau Européen de Développement Rural et des ses buts dans l'article 67 du règlement du CE n° 1698/2005 du 20 septembre 2005 :

http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/leg/index_fr.htm

Pour plus d'informations sur la conférence qui s'est tenue le 17 octobre à Chypre :

http://ec.europa.eu/agriculture/events/cyprus2008/index_en.htm

Livre vert sur la qualité des produits agricoles

Le 15 octobre, la Commission européenne a adopté le « livre vert sur la qualité des produits agricoles: normes de commercialisation, exigences de production et systèmes de qualité ». Celui-ci vise à lancer un débat sur la manière d'aider les agriculteurs européens à exploiter de manière optimale la qualité des aliments et boissons qu'ils produisent. Le livre vert est divisé en trois parties: les exigences minimales applicables à la production agricole et les normes de commercialisation, les programmes de qualité existants, et notamment les indications géographiques, les spécialités traditionnelles garanties (STG) et l'agriculture biologique et les programmes de certification concernant la qualité des aliments.

Le Livre vert traite notamment des questions suivantes:

- Faut-il obligatoirement indiquer le lieu de production des matières premières (UE/hors UE)?
- Convient-il d'autoriser la vente de produits qui ne sont pas conformes aux normes de commercialisation pour des raisons esthétiques?

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- Dans quelle mesure est-il nécessaire d'établir des règles à l'échelle européenne pour la définition de termes comme «produit de montagne» ou «produit de la ferme»?
- Comment développer le système des indications géographiques?
- Comment protéger le plus efficacement possible les indications géographiques dans les pays tiers?
- Comment mieux faire fonctionner le marché unique des produits biologiques à l'échelle de l'Union européenne?
- Comment accroître le volume de produits agricoles de qualité provenant des régions ultrapériphériques de l'UE?
- Existe-t-il un besoin pour de nouveaux régimes à l'échelle de l'UE, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement, et dans l'affirmative, comment faire en sorte que les charges administratives restent aussi faibles que possible?
- Comment pouvons-nous éviter le risque que les consommateurs soient induits en erreur par des programmes de certification?

Sur la base d'une consultation publique relative au livre vert (ouverte du 15 octobre au 31 décembre 2008), une communication sera élaborée en 2009, laquelle pourrait déboucher sur des propositions législatives à un stade ultérieur.

Consulter le livre vert : http://ec.europa.eu/agriculture/quality/policy/consultation/greenpaper_fr.pdf

Arrachage du vignoble en 2008 limité à 73 000 ha

Pour des raisons budgétaires, la Commission européenne n'a accepté qu'environ la moitié des demandes d'arrachage de vigne déposées par les Etats membres pour cette année, dans le cadre de la réforme de l'organisation commune du marché du vin. Destinée à mettre un terme à l'excédent récurrent de la production de viticole communautaire, cette opération portera donc finalement sur 73 377 ha soit 1,9 % du vignoble européen, alors que les demandes concernaient au départ 159 949 ha. 45,9 % des demandes seront donc satisfaites. La Commission respectera ainsi l'enveloppe budgétaire de 464 millions d'euros prévue pour 2008. Les demandes des producteurs italiens et français ont été plutôt modestes : 25 928 ha pour l'Italie et 22 366 ha pour la France. Cette dernière ne recevra que 70,6 millions d'euros pour 10 260 ha. Des superficies marginales seront arrachées dans les autres Etats membres producteurs de vin. Le programme européen d'arrachage qui s'étale sur trois campagnes sera doté de 334 millions d'euros pour environ 55 000 ha en 2009 et de 279 millions d'euros pour 50 000 ha en 2010.

Une « thérapie territoriale » pour la politique agricole

200 participants venant des régions de toute l'Europe et du secteur agricole, se sont rencontrés à Nantes le 23 octobre, pour défendre une « thérapie territoriale » pour la politique agricole commune (PAC) après 2013. Le séminaire a été organisé par la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM), à l'invitation de Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire et avec la participation de Mariann Fischer-Boel, la commissaire européenne à l'Agriculture et de Michel Barnier, le ministre français de l'Agriculture et de la Pêche.

Michel Barnier a souligné que dans le contexte de la crise financière, l'Europe résistait grâce à son économie réelle, dont fait partie l'agriculture. Claudio Martini, Président de la Région Toscane et de la CRPM a invité les Etats membres à transférer davantage de responsabilités aux régions dans le domaine des politiques territoriales, faisant référence au bilan de santé de la PAC qui donne la possibilité aux États de faire un pas de plus vers la régionalisation. La PAC produisant des effets territoriaux, il a souligné que le niveau régional était le plus adapté pour éviter un décalage entre les grands objectifs et l'application locale.

Une déclaration finale a été approuvée par les participants. Celle-ci propose, entre autres, qu'à l'occasion de la révision à mi-parcours des programmes de développement rural, une régionalisation de ces plans soit généralisée dans l'ensemble de l'Union. Les auteurs plaident en faveur d'une territorialisation des programmes de développement rural pour la période 2010-2013 qui prépare la voie à des programmes ruraux régionalisés post-2013. Selon la CRPM, ces principes de partenariat avec les régions devront être rendus contraignants par la législation communautaire, en ligne avec le principe de cohésion territoriale inscrit dans le Traité de Lisbonne.

Mme Fischer Boel a cependant rappelé que la décision du niveau de responsabilité à transférer aux régions incombe aux Etats Membres. Elle s'est toutefois prononcée en faveur d'une application du système régional pour les aides directes et elle a assuré les participants qu'elle s'efforcera de maintenir le budget prévu actuellement et défini jusqu'à 2013.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Consulter la déclaration finale :

http://www.crpm.org/pub/agenda/762_declaration_finale-nantes.pdf

CULTURE ET MEDIAS

« Le silence de Lorna » récompensé par le prix LUX 2008

Le prix du Parlement européen pour le cinéma (prix LUX) a été attribué au film « Le silence de Lorna » (Belgique, Royaume-Uni, France et Italie) réalisé par les frères Jean-Pierre et Luc Dardenne. Le prix a été remis au siège du Parlement européen, à Strasbourg, mercredi 22 octobre, au cours d'une cérémonie présidée par le président du PE, Hans-Gert Pöttering. Celui-ci a rapellé l'importance de ce prix dans le contexte de la concurrence américaine et des tensions entre les pays européens eux-mêmes. Outre « Le silence de Lorna », étaient en compétition « Delta » de Kornél Mundruczó (Hongrie, Allemagne) et « Obcan Havel » de Miroslav Janek et Pavel Koutecký.

Repère :

L'objectif du Prix LUX, qui fête sa deuxième année d'existence, est de briser la barrière des langues en permettant à un film choisi à l'issue d'un vote final des députés européens, de bénéficier d'un sous-titrage dans les 23 langues officielles de l'Union européenne, permettant un rayonnements sans pareil à travers l'Europe. Afin d'être éligible, les films doivent illustrer l'universalité des valeurs européennes et/ou la diversité de la culture européenne, ou encore éclairer le débat sur le processus de construction continentale.

Prix du Parlement européen pour le journalisme

Le président du Parlement européen Hans-Gert Pöttering a décerné pour la première fois, le 17 octobre à Bruxelles, le « Prix du Parlement européen pour le journalisme » à des journalistes ayant contribué à la clarification de questions européennes majeures ou à une meilleure compréhension des institutions et des politiques de l'Union. Les lauréats représentent le Danemark et le Royaume-Uni (TV), la Finlande (Internet), l'Allemagne et l'Autriche (presse écrite), la Roumanie (radio). Pour chaque catégorie, les lauréats ont reçu une récompense de 5000 euros.

Prix Sakharov 2008 décerné à Hu Jia

Le président du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering, a annoncé le 23 octobre, que la conférence des présidents des groupes politiques avait décidé de décerner le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit au Chinois Hu Jia « au nom des opprimés de Chine et du Tibet ».

Ce prix, qui existe depuis déjà 20 ans, rend hommage à des personnalités particulièrement méritantes. Le Prix Sakharov, doté de 50 000 euros sera remis lors d'une cérémonie solennelle en plénière le 17 décembre prochain à Strasbourg.

Le lauréat, M. Hu, né en 1973 à Beijing, est un ardent défenseur des droits de l'Homme en Chine, ce qui l'a condamné à trois ans de prison au début de l'année alors même qu'il est gravement malade. Le Parlement européen souhaite ainsi rendre hommage à sa lutte quotidienne pour la liberté de tous les défenseurs des droits de l'Homme en Chine.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Banque Européenne d'Investissement : premier « prêt BEI pour les PME » en partenariat avec BNP Paribas

BNP Paribas et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé, mercredi 8 octobre, une première convention de refinancement d'un montant de 300 millions d'euros et BNP Paribas a accordé le premier « prêt BEI pour les PME » sur cette ligne de crédit.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

La signature de cette convention fait suite à la proposition faite par Christine Lagarde, Ministre française de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, les 12 et 13 septembre derniers à ses collègues de l'Écofin réunis à Nice, de mobiliser 30 milliards d'euros de la BEI dont 15 milliards en 2008 et 2009 pour soutenir l'investissement des PME européennes. Plus simple et plus flexible, cette nouvelle formule de prêts permettra aux banques européennes de financer tous les types d'investissements ou dépenses nécessaires au développement des entreprises européennes de moins de 250 salariés, qu'ils soient matériels, immatériels ou de fonds de roulement.

Les prêts BEI pour les PME peuvent soutenir des investissements de tous montants, depuis de très petits projets jusqu'à des investissements d'un coût maximum de 25 millions d'euros. Le soutien de la BEI pourra être obtenu pour des prêts d'une durée comprise généralement entre 2 et 12 ans. La durée effective sera fonction de la durée de vie économique des investissements financés. Le montant maximum soutenu par la BEI ne pourra dépasser 12,5 millions d'euros par prêt. Les prêts BEI pour les PME seront attribués par l'intermédiaire de banques commerciales, chargées d'évaluer chaque demande de prêt présentée par une petite ou moyenne entreprise. Sur la plupart des opérations, la décision d'octroyer ou non un prêt à la PME appartient entièrement à la banque intermédiaire. L'intervention de la BEI permet d'améliorer les conditions financières d'un prêt ainsi accordé, et elle veillera à ce que ces améliorations soient clairement communiquées aux PME concernées. Sur certaines opérations, la BEI pourra également intervenir en partage de risque avec le partenaire bancaire ou à travers des opérations mezzanines. Les modalités pratiques de ses deux options seront précisées ultérieurement.

Consulter le mode d'emploi des nouveaux prêts BEI pour les PME :

<http://www.cci-brest.fr/pdf/bei-mode-emploi.pdf>

Microsoft crée un centre technologique européen

Le PDG de Microsoft, Steve Ballmer, a annoncé, jeudi 2 octobre, la création d'un centre technologique européen dédié à la recherche sur Internet et déployé à Paris, Londres et Munich. Cette annonce a été saluée en Europe car Microsoft répond ainsi aux appels de la Commission européenne en faveur de partenariats public-privé pour attirer les investisseurs et faire décoller la R&D européenne, qui n'a enregistré qu'une croissance de 1,9% du PIB de l'UE en 2007, contre les 3% à l'horizon 2010 convenus dans la Stratégie de Lisbonne.

La Commission veut développer la monnaie électronique

Une adaptation des actuelles règles européennes concernant la monnaie électronique doit permettre de développer l'utilisation de ces techniques - porte-monnaie électronique, services de paiement - et d'attirer de nouveaux prestataires sur ce marché qui pourrait atteindre 10 milliards d'euros en 2012. Avec une nouvelle directive proposée le 13 octobre, la Commission européenne entend mettre en place un cadre juridique clair pour des solutions de paiement innovantes. La directive de 2000 sur la monnaie électronique (2000/46/CE) visait à faciliter l'accès des établissements autres que des établissements de crédit à l'émission de monnaie électronique. Mais elle a, en réalité, freiné le développement du marché de la monnaie électronique et entravé l'innovation technologique. Il ressort des chiffres concernant le faible nombre d'établissements de monnaie électronique disposant d'un agrément complet et le faible volume de monnaie électronique émis que ce mode de paiement ne s'est pas encore vraiment implanté dans la plupart des États membres.

En 2005, elle avait donc lancé une consultation qui a servi de base à la nouvelle proposition. Pour arriver à un véritable marché unique des services de paiement électronique dans l'UE, le texte du 13 octobre 2008 prévoit les nouveautés suivantes:

- une définition de la monnaie électronique plus simple et neutre d'un point de vue technologique, couvrant toutes les situations dans lesquelles un prestataire de services de paiement (établissement de monnaie électronique ou établissement de crédit) émet une valeur stockée prépayée en échange de fonds. La monnaie électronique est définie comme une valeur monétaire stockée électroniquement lors de la réception de fonds, et qui sert à payer des transactions. Cette définition couvre donc les cartes prépayées (porte-monnaie électronique, téléphone) ou l'argent stocké à distance sur un serveur (comme le site PayPal).
- un nouveau régime prudentiel, assurant une plus grande cohérence entre les obligations des établissements de monnaie électronique et les établissements de paiement relevant de la directive sur les services de paiement 2007/64/CE.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- une clarification de l'application des obligations en matière de remboursement aux consommateurs, avec référence à leur application aux télécommunications mobiles.

Consulter la proposition de directive :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0627:FIN:FR:PDF>

Pour en savoir plus :

[www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1491&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

[reference=IP/08/1491&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1491&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

Le « Parlement européen des entreprises » : les PME européennes s'expriment sur les dossiers clefs des politiques élaborées à Bruxelles

A l'initiative de l'association des chambres européennes de Commerce « Eurochambres », les représentants de 775 petites et moyennes entreprises (PME), opérant dans tous les secteurs d'activité économique et originaires de 45 pays d'Europe, ont siégé dans l'hémicycle du Parlement européen à Bruxelles mardi 14 octobre. L'exercice visait à identifier les préoccupations et les attentes de 23 millions d'entreprises européennes sur les dossiers clés de la politique élaborée à Bruxelles : barrières commerciales à l'international, énergie et environnement, entrepreneuriat et croissance des PME... et crise financière. Une journée de débats et de votes sur des questions essentielles relatives, directement ou indirectement, à la compétitivité, la croissance et la prospérité des entreprises européennes a animé le « Parlement européen des entreprises » et confirmé l'attachement des patrons à une plus grande implication de l'UE pour assurer un cadre propice aux affaires. Les participants ont notamment souligné le risque que l'absence prolongée de brevet communautaire porte préjudice à la croissance des entreprises, 90% d'entre eux insistant sur l'accroissement des coûts découlant de l'absence d'un brevet unique. Une majeure partie d'entre eux (90%) ont aussi insisté sur la nécessité d'un soutien communautaire aux PME orientés vers l'exportation. Près de 76% des participants ont exprimé leur soutien au développement d'une politique européenne de l'immigration fondée sur les besoins économiques selon le projet de « carte bleue ». Sur les questions relatives à l'énergie et à l'environnement, 70% des participants ont confirmé les préoccupations environnementales des PME et souligné la responsabilité du secteur public d'encourager le développement de biens, services et marchés publics écologiques. En outre, 68% des participants se sont dits favorables à un audit permettant d'évaluer le potentiel d'efficacité énergétique des activités de leurs PME.

En revanche, si les patrons reconnaissent le rôle essentiel de l'UE dans la lutte contre le changement climatique, 49% d'entre eux sont opposés à un engagement unilatéral en matière de réduction des émissions, qui compromettrait un peu plus leur compétitivité. Dans une session consacrée à la croissance des PME, 81% des participants se sont dits favorables à l'inclusion d'une analyse coûts-bénéfices pour les PME dans toute nouvelle législation et 94% se sont dits prêts à assister les établissements éducatifs et scolaires en concevant des programmes d'études orientés vers l'entrepreneuriat. En outre, 62% des participants ont souligné la nécessité de simplifier les règles de l'impôt sur les sociétés en Europe, une grande partie d'entre eux estimant toutefois qu'une base commune consolidée de l'impôt sur les sociétés menacerait la concurrence sur les taux d'imposition fiscale.

Pour en savoir plus :

[http://www.ue2008.fr/PFUE/cache/offonce/lang/fr/accueil/PFUE-10_2008/PFUE-](http://www.ue2008.fr/PFUE/cache/offonce/lang/fr/accueil/PFUE-10_2008/PFUE-14.10.2008/parlement_europeen_des_entreprises_6039;jsessionid=A56DAB49E651D4AD400CD4DCDD3F7FDB)

[14.10.2008/parlement_europeen_des_entreprises_6039;jsessionid=A56DAB49E651D4AD400CD4DCDD3F7FDB](http://www.ue2008.fr/PFUE/cache/offonce/lang/fr/accueil/PFUE-10_2008/PFUE-14.10.2008/parlement_europeen_des_entreprises_6039;jsessionid=A56DAB49E651D4AD400CD4DCDD3F7FDB)

La France est le pays d'Europe le plus attractif pour l'implantation d'entreprises.

Selon une étude du cabinet d'audit KPMG publiée cet été, la France est le pays le plus attractif en Europe pour l'implantation d'une entreprise. Dans son étude « Choix concurrentiels 2008 », KPMG a comparé les coûts d'implantation des entreprises à l'échelon mondial. L'étude exhaustive compare 136 métropoles mondiales, porte sur dix-sept secteurs d'activité et conjugue 27 éléments de coûts. Dans la zone européenne, c'est en France que les coûts d'implantation sont les plus faibles. Dans le classement mondial, le Canada remporte la palme de la région la plus attractive, devant les États-Unis, l'Australie et la France qui termine ainsi quatrième du classement mondial. Trois pays européens se placent aux 5ème, 6ème et 7ème places devant le Japon, à savoir, respectivement, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Italie.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Accentuant son avance sur les autres pays européens depuis 2006, la France est devenue, en outre, le pays de l'Union Européenne le plus attractif dans le domaine de la recherche et du développement, à égalité avec les États-Unis.

Consulter l'audit du cabinet KPMG :

http://www.mmkconsulting.com/compalts/reports/2008_compalt_execsum_fr.pdf

Propriété intellectuelle : le Conseil aborde la question des redevances annuelles que paiera le détenteur d'un brevet communautaire

Les experts nationaux du Conseil poursuivent leurs travaux sur le brevet communautaire. Ils ont abordé, début octobre, deux éléments liés aux redevances dont une entreprise devra s'acquitter annuellement pour maintenir en vigueur un brevet communautaire : le niveau de ces redevances et leur répartition entre l'Office européen des brevets (OEB) et les offices nationaux de brevets. La Commission européenne a fait circuler un document présentant plusieurs hypothèses de calcul. La redevance annuelle nécessaire pour prolonger la validité du futur brevet communautaire sera équivalente à celle permettant actuellement d'assurer la validité d'un brevet européen « moyen ». En 2003, le Conseil avait estimé qu'un brevet européen « moyen » couvrirait huit États membres. Lors de récentes discussions au niveau des experts, plusieurs délégations, comme la Hongrie, ont néanmoins souhaité qu'un nombre plus élevé de pays soit pris en compte, car l'Union européenne s'est depuis lors élargie à 27 États membres. Une position que partagent le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni. La Commission signale que les utilisateurs sont d'avis qu'en moyenne un brevet européen ne couvre pas plus de cinq ou six États membres.

La moitié des redevances iront à l'OEB chargé de délivrer les brevets européens et les futurs brevets communautaires. L'autre moitié alimentera les caisses des offices nationaux de brevets, selon une clé de répartition qui utilisera des critères reflétant l'activité des États membres en matière de brevets et la taille du marché national. La précédente Présidence slovène a proposé que la clé de répartition de la part des redevances du brevet communautaire à attribuer aux offices nationaux soit la suivante : 83% des sommes récoltées seront distribuées en tenant compte de la part relative des États membres dans la perception des redevances du brevet européen, 11% en fonction des critères linguistiques et 6% en utilisant des critères liés à la promotion de l'innovation. L'objectif est de donner des incitations aux pays où l'activité en matière de brevets est réduite.

De l'avis de la Commission, les redevances annuelles inhérentes au futur brevet communautaire devront faciliter la protection de l'innovation, favoriser la compétitivité des entreprises européennes, y compris les PME, sachant que le coût permettant de garantir la validité d'un brevet européen sur dix ans est deux à cinq fois supérieur à celui exigé aux États-Unis pour un brevet équivalent.

De nouveaux droits pour les acheteurs européens

La Commission européenne a adopté le 8 octobre la proposition de directive de la commissaire à la consommation Meglena Kuneva renforçant les droits du cyberacheteur. Celle-ci prévoit que les sites de e-commerce devront fournir un certain nombre d'informations avant la transaction :

- les principales caractéristiques du produit
- l'adresse du vendeur
- le prix TTC et tous les frais additionnels
- livraison sous 30 jours
- période obligatoire de rétractation de 14 jours durant laquelle les produits peuvent être retournés et garantissent un remboursement intégral des consommateurs sous 7 jours si leurs achats ne sont pas livrés.

La proposition prévoit par ailleurs que les sites marchands soient tenus responsables de tout dommage intervenu sur les achats durant leur acheminement. Une liste noire des conditions inacceptables dans les contrats de vente sera également dressée. Ce projet de réglementation trouve son origine dans le fait que très souvent, les internautes européens achètent des produits sur les sites de leur pays alors que les prix sont plus avantageux dans d'autres pays de l'Union. Il semblerait que seulement 20% des 150 millions de cyberacheteurs se livrent à des transactions internationales. Ceci s'explique notamment par la peur d'être livrés dans des délais trop longs ou encore d'avoir du mal à obtenir réparation si les achats arrivent en mauvais état. La proposition de directive vise donc également à rendre plus simples et plus sûrs les achats intra-européens sur Internet. Les sites marchands seront ainsi amenés à réduire ou supprimer les écarts de prix qu'ils pratiquent aujourd'hui d'un pays à l'autre afin de contribuer à abattre les barrières à la concurrence dans le commerce des biens et des services entre pays membres.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

En outre, la directive a pour but de faire bénéficier les consommateurs de prix plus bas. Enfin, elle offrira aux entreprises un marché plus grand permettant ainsi de soutenir l'essor de l'e-commerce. La croissance de ce secteur étant estimée à 230 % sur 5 ans, les responsables européens jugent qu'un cadre réglementaire pour le e-commerce est devenu essentiel.

Repère :

Aujourd'hui, quatre directives européennes distinctes traitent des droits des consommateurs certaines étant antérieures à l'apparition du e-commerce. Bien que des standards minimum s'appliquent au niveau européen, beaucoup de pays disposent de lois plus strictes, qui composent un patchwork de garanties multiples et variées, inadaptées à un marché européen unique. Selon les pays, la période de rétractation, par exemple, varie de 7 à 14 jours. Il semble donc indispensable de rationaliser le cadre légal afin de rassurer les e-acheteurs en Europe. La proposition de la Commission doit encore être approuvée par les gouvernements nationaux lors du prochain Conseil européen des ministres, en novembre, puis par le Parlement européen.

Consulter la proposition de directive renforçant les droits du cyberacheteur :

http://ec.europa.eu/consumers/rights/docs/Directive_final_FR.pdf

EDUCATION-FORMATION - JEUNESSE

Lancement du site web « Study in Europe »

En liaison avec le programme Erasmus Mundus, le nouveau site web « Study in Europe » (1) lancé par la Commission européenne le 17 octobre vise à inciter des jeunes de pays tiers à venir étudier dans des universités ou instituts d'enseignement supérieur européens. Le site présente des informations sur les cours que proposent ces établissements, les procédures d'admission, les coûts, les bourses d'études. Il porte sur trente-deux pays européens (les Vingt-sept + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse et Turquie).

En vue d'aider les universités européennes et les établissements d'enseignement supérieur européens à mieux se faire connaître au niveau international, la Commission a, en parallèle, mis au point un outil de communication concernant « Study in Europe » (2). Il s'agit d'un ensemble gratuit de conseils sur la manière de formuler des messages- clés, d'élaborer des techniques marketing, des stratégies médias et de développer les relations avec les anciens élèves, ainsi que les salons de l'étudiant.

<http://www.study-in-europe.org>

http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/doc/toolkit_en.pdf

Jeu d'affiches : « PARLONS D'EUROPE : VERS UNE CITOYENNETE EUROPEENNE ACTIVE »

Le CIDEM (Association Civisme et Démocratie), point de contact national pour le programme européens « Citoyens pour l'Europe, a réalisé un nouvel outil traitant la question européenne de façon simple, précise et attractive : un jeu d'affiches intitulé « PARLONS D'EUROPE : VERS UNE CITOYENNETE EUROPEENNE ACTIVE ». Cet outil composé de 10 affiches s'adresse aussi bien à des structures scolaires (notamment collègues et lycées), associatives, institutionnelles (collectivités territoriales) qu'à des citoyens de tous âges. Cette exposition itinérante réalisée avec le soutien du Parlement européen, a pour principaux objectifs :

- informer sur les origines et les valeurs de l'Union européenne et le processus de construction européenne
- présenter les différentes institutions européennes en portant une attention toute particulière au Parlement européen, organe démocratiquement élu et représentant des citoyens au niveau européen
- sensibiliser à la notion de citoyenneté européenne afin d'encourager dans l'ensemble de la société française, et notamment chez les jeunes, une conscience européenne, élément essentiel pour faire émerger une citoyenneté européenne active.

Pour plus d'informations sur les thématiques abordées :

<http://europe.cidem.org/>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Consulter le guide d'accompagnement :

http://europe.cidem.org/documents/guide_accompagnement_expo_new.pdf

Manifeste de douze projets pour l'Europe de 2020 présenté par 500 jeunes Européens à Nantes

Plus de 500 jeunes Européens ont présenté le 11 octobre, à Nantes, un manifeste de douze projets pour l'Europe de 2020, dans le cadre du programme « Paroles d'Européens ! » initié par le ministère français des Affaires étrangères et européennes. Les jeunes européens réunis (étudiants ou jeunes professionnels originaires de l'UE mais aussi de pays extra-communautaires) souhaitent que ces douze projets, symbole des douze étoiles du drapeau de l'UE, soient mis en œuvre par l'Union européenne. Ils ont été sélectionnés à l'issue des vingt-quatre ateliers thématiques organisés le 10 octobre et articulés autour de quatre sujets:

- renforcer les liens entre l'Europe et ses citoyens
- bâtir une Europe innovante et solidaire
- construire l'Europe du développement durable
- positionner l'Europe dans le monde de demain

Les projets ont ensuite été présentés au cours d'une séance publique qui a réuni près de 1 500 personnes, dont les président et vice-présidente du Groupe de réflexion pour l'avenir de l'Union européenne, chargé de réfléchir à l'UE à l'horizon 2020-2030. Ces derniers ont souligné l'importance de la participation des jeunes aux politiques européennes. A l'issue de la rencontre, Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'État français aux Affaires européennes et Jean-Marc Ayrault, Député-maire de Nantes et Yves Lecoq, Président de l'Université de Nantes, ont décidé ensemble de proposer désormais un grand rendez-vous annuel à Nantes pour les jeunes baptisé « Les rendez-vous européens de Nantes »

Consulter et réagir aux douze projets :

<http://europeens.touteurope.fr/content/voici-les-12-projets-pour-2020>

Adoption du programme Erasmus Mundus II

Le Parlement européen a adopté en première lecture le 21 octobre le nouveau programme Erasmus Mundus (2009-2013). Son budget sera de 950 millions d'euros. Le compromis négocié avec le Conseil des ministres de l'UE préconise en particulier un accès plus facile au programme, une répartition plus équitable des étudiants de pays tiers et des procédures simplifiées d'obtention de visas.

À l'heure actuelle, une majorité des étudiants participant au programme sont originaires d'Asie c'est pourquoi de plus grands efforts devront être fournis pour que des étudiants originaires d'autres continents participent au programme. Le texte de compromis met l'accent sur l'excellence universitaire pour attirer les meilleurs étudiants. Afin de faciliter les échanges, les États membres sont invités à simplifier les procédures d'obtention de visas pour les bénéficiaires du programme. Les programmes devront en outre prévoir la pratique d'au moins deux langues européennes et proposer une préparation linguistique. Les droits d'inscription, variables d'un État membre à l'autre, devront être adaptés afin de n'exclure aucune université. En outre, le montant des bourses sera plus élevé pour les étudiants en master et les doctorants de pays tiers que pour les européens. Enfin, Erasmus Mundus II prévoit des programmes de doctorat communs, un nombre accru de bourses pour les étudiants et une intensification de la coopération avec les établissements d'enseignement supérieur des pays tiers. Les premières initiatives conjointes relevant des nouvelles actions Erasmus Mundus II devraient débiter lors de l'année universitaire 2009/2010, mais les mesures de mobilité ne commenceront pas avant l'année 2010/2011.

Repère : Erasmus Mundus est un programme européen de coopération et de mobilité dans l'enseignement supérieur qui tend à promouvoir l'Union européenne en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'éducation à l'échelle mondiale. Au terme de la première phase (2004-2008), les bourses Erasmus Mundus auront permis à plus de 6 000 étudiants originaires d'un pays non européen d'acquies un diplôme en Europe et à plus de 1 000 enseignants de pays tiers de participer activement aux programmes de master, que ce soit dans l'enseignement ou dans la recherche.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Pour plus d'informations sur le Programme Erasmus Mundus :
http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72_en.htm

Inauguration du premier forum européen du patrimoine par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe

Le premier forum européen du patrimoine qui s'est tenu à Bruxelles les 23 et 24 octobre, a été l'occasion de célébrer le 20ème anniversaire des Journées européennes du patrimoine, un événement organisé chaque année par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Un débat a permis aux participants de discuter sur la théorie et la pratique du patrimoine. Plusieurs tables rondes étaient organisées et animées par des professionnels. Le Conseil de l'Europe et la Commission prévoient d'organiser ces nouveaux forums chaque année. Cette année, le thème choisi est « patrimoine et dialogue », un thème en liaison avec l'Année européenne du dialogue interculturel 2008. L'année prochaine, l'accent pourrait être mis sur « Patrimoine et créativité », dans le droit fil de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Recommandation sur de la Commission sur« l'inclusion active : lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

La Commission européenne a adopté, début octobre, une recommandation sur l'« inclusion active » afin de stimuler les efforts des États membres pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Présentée par le commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, Vladimír Špidla, le 3 octobre, ce texte met en avant trois aspects:

- il est nécessaire d'améliorer encore l'adéquation et la couverture des systèmes de revenu minimum,
- les marchés du travail doivent être « inclusifs »,
- la population doit avoir accès à des services sociaux de qualité, en nombre suffisant et peu onéreux.

La Commission invite les États membres à tenir compte de ces « principes communs » lorsqu'ils élaborent des politiques d'inclusion active pour lutter contre l'exclusion de la société et du marché du travail.

Consulter la recommandation sur l'inclusion active et la communication l'accompagnant :

<http://www.eapn.eu/content/view/576/29/lang.fr/>

C'est dans le cadre de cette recommandation que s'est tenue la 7ème table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale à Marseille les 15 et 16 octobre. Les participants ont donc discuté le concept d'« inclusion active ».

La Confédération européenne des syndicats a estimé que la communication du 3 octobre ne faisait que reprendre des éléments figurant dans deux recommandations de 1992. Elle a appelé à la mobilisation de moyens ambitieux pour la mise en œuvre de l'inclusion active.

Le directeur de la DG l'Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Jérôme Vignon, a rétorqué que cette communication, au contraire, complétait les deux recommandations. Il a par ailleurs nuancé le rôle de la Commission européenne, celle-ci ne pouvant pas progresser sur des sujets trop peu consensuels, tout en soulignant celui du Comité de l'emploi et au Comité de protection sociale.

La présidente du Comité de protection sociale, Elise Willame, a estimé nécessaire et urgent de mettre en place « au moins trois indicateurs par pilier ». De nouveaux indicateurs chiffrés qui permettraient d'évaluer, par exemple, la progression de la pauvreté en Europe. Bien que pour elle, la communication de la Commission européenne soit « un signe moins fort » que les recommandations qui avaient été émises par les États, elle a estimé que le consensus entre les États membres sur les questions de pauvreté était plus important aujourd'hui qu'il y a seize ans.

Clôture de la table ronde, le commissaire européen chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Vladimír Špidla, s'est déclaré « optimiste » dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, ceci pour trois raisons: la première réunion des ministres européens chargés de la pauvreté s'est tenue, la Commission européenne a adopté son agenda social au mois de juillet et les États membres eux-mêmes ont adopté des stratégies nationales.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

En marge de la 7^{ème} table ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale, les ministres européens chargés de la pauvreté ont tenu leur première réunion informelle le 16 octobre à Marseille.

Pour préparer leur rencontre, les ministres ont été invités à répondre à trois questions:

- Comment faites-vous pour que la lutte contre la pauvreté soit mise au sommet de l'agenda politique de votre pays ?
- Pouvez-vous nous présenter une expérience innovante réussie que vous avez menée en matière de lutte contre la pauvreté ?
- Y a-t-il un exemple de bonnes pratiques réalisées au sein d'un État membre qui vous a inspiré pour mener vos propres réformes ?

À l'origine, l'objectif affiché de cette réunion était de soutenir la communication de la Commission européenne. Mais la Présidence française a tenu à aborder le problème des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté, thème qui divise les États membres. Si une dizaine de pays se sont dits favorables à de tels objectifs, une quinzaine ne se sont pas prononcés. Trois, en revanche, s'y sont clairement opposés, jugeant « prématurée » la fixation de chiffres: l'Allemagne, le Luxembourg et la Suède. Néanmoins, la Présidence a suggéré que les États intéressés s'engagent dans un travail en commun sur les indicateurs adéquats avec l'appui du Comité de protection sociale.

Vladimir Spidla, Commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, a énoncé la possibilité d'introduire des objectifs en termes d'inclusion active dans la nouvelle phase de la stratégie de Lisbonne. Quant à Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives, il a suggéré la mise en place, en cas de crise, d'un groupe de vigilance composé des États membres intéressés, qui serait chargé d'analyser les évolutions de la situation de la pauvreté et de saisir si nécessaire les instances européennes pour une réaction concertée. Il a par ailleurs plaidé pour la création de nouveaux indicateurs, afin d'aider les ministres chargés de la pauvreté à convaincre leurs gouvernements du bien-fondé de leur action.

Consulter les conclusions sur la 7^{ème} Table ronde européenne et la réunion informelle des ministres en charge de la lutte contre la pauvreté :

<http://www.cnle.gouv.fr/?Conclusions-de-la-7e-Table-ronde>

Rapport sur les tendances sociales dans les États membres

D'après le rapport annuel publié par la Commission européenne le 16 octobre (Rapport conjoint 2008 sur la protection sociale et l'inclusion sociale), en 2008, 16% des Européens vivaient en deçà du seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu national moyen). La Commission note que, en dépit de l'amélioration générale du marché du travail, 9,3 % des adultes en âge de travailler vivent dans des ménages sans emploi et 8 % des salariés vivent en deçà du seuil de pauvreté.

Parmi les principaux chiffres de ce rapport :

- Les transferts sociaux réduisent le risque de pauvreté de 38 % en moyenne dans l'UE mais cet impact varie de moins de 10 % à près de 60 % selon les régions.
- Le taux d'emploi des travailleurs âgés atteignait 45 % en 2007, contre 37 % en 2001.
- Les systèmes de retraite actuels ont généralement permis de réduire la pauvreté chez les personnes âgées mais une femme âgée vivant seule est bien plus exposée qu'un homme âgé dans la même situation (28 % contre 20 %).
- Les enfants sont souvent plus exposés à la pauvreté que le reste de la population (19 % pour l'Europe des vingt-sept). Cela vaut pour la plupart des États membres, exception faite des pays nordiques, de la Grèce, de Chypre et de la Slovénie.
- L'espérance de vie est aujourd'hui de 82 ans pour les femmes et de 76 ans pour les hommes. Ces chiffres traduisent un gain de longévité de 4 ans pour les femmes et de 5 ans pour les hommes sur les 20 dernières années. L'écart entre les différents pays européens en matière d'espérance de vie est de 8 ans pour les femmes et 13 ans pour les hommes.
- Ces 20 dernières années, les dépenses de soins de santé ont augmenté dans l'ensemble de l'UE. Elles varient actuellement de 10 % du PIB ou plus dans certains pays à 6 % ou moins dans d'autres.

Consulter le rapport :

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st07/st07274.fr08.pdf>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

ENVIRONNEMENT / ENERGIE

Le Manifeste des verts européens appelle à la création d'une communauté européenne des énergies renouvelables

Daniel Cohn-Bendit et Monica Frassoni, co-présidents du Parti vert européen, ont présenté, lundi 20 octobre, les grandes lignes du «Manifeste» de leur parti intitulé « A Green Deal for Europe », sur lequel vont s'appuyer tous les partis verts nationaux pour mener la campagne des élections européennes de juin 2009.

Dans un projet de Manifeste daté du 17 juillet, les auteurs du texte distinguent quatre parties:

- le changement climatique et l'environnement,
- la justice sociale et la mondialisation,
- la démocratie et les droits de l'Homme
- la nécessité d'établir de «nouvelles majorités».

Appelant à des solutions «durables», les verts estiment que l'Europe doit réduire ses émissions de CO2 de 40% d'ici à 2025, et de 90% d'ici à 2050. Le parti se prononce également en faveur de la création d'une communauté européenne des énergies renouvelables (European Renewables Community – ERENE). Le texte décrit le parti vert européen comme étant le seul parti qui, au cours des années passées, s'est clairement opposé au changement climatique. Dans le domaine social, le Manifeste rappelle que les verts luttent pour obtenir une directive qui ne permettra aucune exception au temps de travail maximum de 48h par semaine. Le texte défend également l'idée d'une taxe Tobin sur les transactions financières internationales. Les verts demandent également que les organismes génétiquement modifiés (OGM) soient bannis du territoire européen. Enfin, en matière d'immigration, ils s'opposent à l'idée d'une «Europe forteresse», considérant l'immigration comme une «opportunité». La version finale devrait être rendue publique en mars 2009. D'ici là, les partis nationaux sont invités à signaler aux verts européens ce qu'ils estiment manquer dans le texte. Le texte sera également augmenté d'une partie traitant de la crise financière et de ses conséquences.

Vingt-sept villes signent la Convention des maires

La Commission européenne a lancé le 29 janvier la "Convention des maires", elle constitue l'initiative la plus ambitieuse à ce jour pour faire participer la population à la lutte contre le réchauffement planétaire. Celle-ci consiste, pour les villes et régions participantes à s'engager officiellement à réduire leurs émissions de CO2 de plus de 20 % d'ici à 2020 en élaborant des plans d'action pour l'énergie durable. La Commission soutiendra la mise en commun, entre les villes et régions signataires de la convention, des meilleures pratiques mondiales en matière d'énergie durable, au moyen d'un mécanisme de "critères d'excellence".

Le 10 octobre, dernier 27 Villes ont signé la convention des maires, parmi elle trois villes française, Lyon, Grand Lyon et Dunkerque. Les 27 villes signataires sont issues de huit pays :

- Allemagne (Heidelberg, Münster, Pforzheim),
- Autriche (Laxenburg, Munderfing),
- Espagne (Calella, Cerdanyola des Vallès, Granollers, Montmelo, Parets del Vallès, Puerto Lumbreras, San Sebastian / Donostia, San Père de Torello),
- France (Dunkerque, Lyon et Grand Lyon),
- Italie (Andora, Cerisano et Torino),
- Lettonie (Riga),
- Portugal (Guarda, Vila Nova de Gaia),
- Roumanie (Giurgiu, Mizil, Municipiu Aiud, Slobozia, Târgu Jiu).

Pour en savoir plus :

Europa: ec.europa.eu/energy/climate_actions/mayors/index_en.htm

ManagEnergy: www.managenergy.net/com.html

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Efficacité énergétique : de nouvelles mesures d'éco-conception sont approuvées

Les Etats membres de l'UE ont approuvé la proposition de la Commission européenne visant à améliorer la performance énergétique de l'alimentation électrique extérieure (EPS). Le comité de réglementation sur l'éco-conception a en effet donné son aval le 17 octobre à l'ajout d'une quatrième mesure aux exigences de la directive sur l'écoconception (2005/32/CE). Cette mesure doit permettre de réduire les pertes électriques liées à l'alimentation électrique externe de 9 TWh, soit environ 30 % d'ici à 2020. L'EPS est un dispositif qui convertit l'alimentation secteur en courant d'intensité plus faible pour les appareils ménagers et les équipements de bureau tels que les téléphones portables et sans fil, les ordinateurs portables, les modems, etc. Les économies d'électricité ainsi réalisées correspondent à la consommation électrique annuelle de la Lituanie, soit une réduction des émissions de CO2 de quelque 3,2 Mt/an. Ces mesures auront une incidence indirecte sur d'autres régions du globe, les produits concernés étant commercialisés et utilisés dans le monde entier. La proposition doit être étudiée par le Parlement européen et devrait être formellement adoptée par la Commission au début 2009. De nouvelles mesures applicables à d'autres catégories de produits sont annoncées, notamment sur l'éclairage domestique avec une élimination progressive des lampes à incandescence (novembre 2008), les pompes (janvier 2009) et les chauffe-eau (février-mars 2009). Il est prévu de laisser suffisamment de temps aux fabricants pour adapter leurs produits à ces nouvelles exigences. Le comité de réglementation sur l'écoconception a récemment approuvé des mesures analogues pour la consommation en mode veille, les décodeurs numériques simples et l'éclairage dans le secteur tertiaire.

Les ministres souhaitent interdire les lampes moins efficaces

Le Conseil Energie souhaite que les produits d'éclairage domestique les moins performants soient interdits à la vente dès 2010, lorsque des formules de substitution existent. Il l'indique dans ses conclusions sur la mise en œuvre des directives cadres relatives à l'étiquetage énergétique (92/75 CEE) et à l'écoconception des produits consommateurs d'énergie (2005/32/CE), adoptées à sa session du 10 octobre. Il est demandé à la Commission de soumettre en 2008 un projet de règlement qui lancera le processus d'interdiction progressif conduisant, par étapes, à l'interdiction des lampes à incandescence ainsi que de toutes les lampes les moins performantes. Par ailleurs, le Conseil se félicite des mesures que le comité établi au titre de la directive sur l'écoconception, a votées en juillet 2008, sur la consommation maximale des appareils électriques en mode veille et en mode arrêt et, en septembre, concernant l'éclairage public et tertiaire et les décodeurs. La Commission, doit également veiller, dans la révision en cours de la directive sur l'étiquetage énergétique, que l'étiquette puisse rester facilement identifiable pour les consommateurs, et également simple, concise et efficace.

Consulter les textes sur l'éco-conception :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:191:0029:0058:FR:PDF>

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:081:0048:0050:FR:PDF>

Pour en savoir plus sur le Conseil énergie du 10 octobre 2008 :

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/trans/103277.pdf

La liste des substances chimiques soumises à l'obligation d'enregistrement au titre du règlement REACH a été modifiée

La liste des substances qui seront exemptées des obligations d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation au titre du règlement REACH a été modifiée par la Commission européenne. Cette modification a été effectuée au terme d'un long exercice de concertation avec les experts des États membres de l'UE et d'autres acteurs concernés par cette législation qui vise à combler le déficit d'informations sur les propriétés des substances chimiques et à prévenir leur impact négatif potentiel sur la santé et l'environnement. Ont été ajoutés à la liste des substances exemptées certaines huiles d'origine végétale et animale, matières grasses et paraffines, ainsi que certains types de verre ou de céramique frittés. À contrario, la vitamine A, le carbone et le graphite ont été retirés de la liste d'exemption pour être désormais soumis à l'obligation d'enregistrement. Les fabricants ou importateurs de ces produits chimiques seront donc tenus de procéder à leur pré-enregistrement avant le 1er décembre s'ils veulent pouvoir continuer à en produire ou à en importer. Seules les entreprises ayant pré-enregistré leurs substances chimiques pourront bénéficier de délais d'enregistrement échelonnés. La décision formelle portant adaptation de cette liste a été adoptée mercredi 8 octobre par la Commission européenne dans le cadre de la révision de la législation.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Consulter la modification du règlement REACH :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:268:0014:0019:FR:PDF>

L'Union européenne sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions au titre du protocole de Kyoto

Selon le rapport annuel de la Commission sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière d'émissions, rendu public jeudi 16 octobre, l'UE et la plupart de ses États membres sont en passe de respecter les engagements de réduction ou de limitation des émissions qu'ils ont contractés au titre du protocole de Kyoto.

Le rapport de la Commission sur les progrès accomplis, qui repose sur les dernières projections des États membres, fait apparaître que les politiques et mesures existantes - donc déjà mises en œuvre - devraient permettre de réduire les émissions de l'UE à 15 de 3,6 % par rapport à l'année de référence (1990 dans la plupart des cas) d'ici 2010, c'est-à-dire à mi-parcours de la période 2008-2012. Une réduction supplémentaire de 3 %, qui porterait la réduction globale à 6,6 %, devrait être réalisée grâce à l'achat de crédits issus de projets de réduction des émissions menés dans les pays tiers au titre des trois mécanismes de Kyoto fondés sur le marché :

- l'échange international de droits d'émission,
- le mécanisme de développement propre et la mise en œuvre conjointe,
- les activités de boisement et de reboisement, qui créent des « puits » biologiques capables d'absorber le dioxyde de carbone de l'atmosphère, devraient par ailleurs réduire encore les émissions de 1,4 % et permettre de réaliser la réduction globale de 8% nécessaire pour respecter l'engagement au titre de Kyoto.

La mise en œuvre intégrale des politiques et mesures supplémentaires à l'étude dans dix États membres devrait quant à elle entraîner une réduction de 3,3 %, ce qui ménagerait une marge de sécurité suffisamment large pour la réalisation de l'objectif de réduction de 8 %. Enfin, la Commission indique que les États membres n'ont pas encore pleinement intégré dans leurs projections les plafonds fixés en matière d'allocation de quotas d'émission pour la période d'échanges 2008-2012 du système communautaire d'échange de quotas d'émission. Or, ces plafonds devraient entraîner dans l'UE à 15 une réduction des émissions de 3,3 % par rapport aux niveaux de l'année de référence.

À noter qu'aucun objectif collectif n'a été fixé pour les émissions de l'UE à 27. Sur les douze États membres qui ont rejoint l'UE en 2004 et 2007, dix ont souscrit au titre du protocole de Kyoto des engagements individuels leur imposant, d'ici à 2008-2012, de réduire leurs émissions de 6 % ou 8 % par rapport aux niveaux de l'année de référence. Seuls Chypre et Malte n'ont pas d'objectif en matière d'émissions.

Consulter le rapport :

http://ec.europa.eu/environment/climat/gge_progress.htm

Energies renouvelables : Des producteurs et distributeurs dénoncent les régimes de soutien

Préfigurant les problèmes que pourraient poser les systèmes nationaux de soutien aux énergies renouvelables, des producteurs et distributeurs renouvelables ont porté plainte le 10 octobre à la Commission européenne. Ils dénoncent les restrictions aux échanges provoquées par ces régimes de soutien appliqués dans des États membres. Les plaignants - non nommés par l'European Federation of Energy Traders (EFET) qui annonce cette initiative - font état d'entraves au libre-échange de biens et services en Allemagne, au Royaume-Uni, en Pologne et en Suède. Dans un communiqué, l'EFET, association représentant plus de 90 entreprises de négoce, note que la plupart des autres pays membres appliquent le même genre de restrictions. Les plaignants souhaitent exporter de l'électricité, produite à partir de sources éoliennes sur l'île finlandaise (mais de langue allemande) de Åland, vers le Royaume-Uni, la Pologne et la Suède. Actuellement, l'électricité produite à Åland peut être fournie à des clients dans les quatre pays. Mais les quantités exportées ne peuvent pas bénéficier des tarifs préférentiels allemands ou des mesures de soutien polonaises; elles ne peuvent pas non plus compter dans obligations de quotas de renouvelables prévus au Royaume-Uni et en Suède.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

L'actualité du paquet « énergie-climat » : une volonté confirmée de parvenir à un accord Parlement européen/Conseil avant la fin de l'année

Au lendemain du Conseil européen qui a confirmé les objectifs ambitieux, quitte à arbitrer en décembre les modalités de mise en œuvre du paquet Climat/Énergie, les ministres de l'Environnement ont, le 20 octobre à Luxembourg, échangé leurs points de vue sur la mise en musique d'un paquet législatif éminemment complexe. Néanmoins, de l'avis de la Présidence et de la Commission européenne, tous sont d'accord pour garder le cap et favoriser un accord PE/Conseil d'ici à décembre.

Selon M. Borloo, les interventions des ministres se sont concentrées sur les points de difficultés, mais des solutions, fondées sur la flexibilité et la solidarité entre les États membres, émergent, étant entendu que :

- il n'y a pas de remise en cause de l'objectif d'une réduction de 20% des émissions en 2020, voire de 30% en cas d'accord international ambitieux ;
- une réponse claire sera apportée au problème des entreprises exposées au risque de fuite de carbone si l'accord international n'offre pas de garanties suffisantes: des critères quantitatifs et qualitatifs seront inclus dans la directive révisant le système d'échanges de quotas d'émissions, ce qui permettra, en 2009, d'identifier précisément les secteurs concernés et en 2010 de définir les modalités de traitement de ces secteurs.

S'agissant de la mise aux enchères des quotas, M. Borloo a fait état d'un consensus sur la nécessité d'établir des benchmarks qui inciteraient les secteurs les plus performants grâce au recours aux technologies les plus avancées, de poursuivre leurs efforts. Évoquant le cas particulier du secteur électrique, M. Borloo a rappelé que 100% de mise aux enchères en 2013 est un paramètre fondamental du paquet, mais certains États membres demandent une augmentation graduelle des enchères dans ce secteur. Ce que propose la Présidence, c'est d'explorer dans quelle mesure des dérogations, d'ampleur et de durée limitée, pourraient être envisagées.

Pour le partage des efforts entre les États membres dans les secteurs non-ETS, il s'agira, de finaliser un texte pour atteindre les objectifs avec le meilleur coût/efficacité et toute la flexibilité requise sans dénaturer le paquet.

Répondant aux journalistes, MM. Dimas et Borloo ont assuré que la ministre italienne n'avait pas, lors du débat, demandé de clause de révision du paquet qui permettrait d'en renégocier le contenu à la fin 2009 en tenant compte de l'impact de la crise financière sur le coût des mesures pour l'industrie.

POLITIQUE REGIONALE

Adoption du Livre vert sur la cohésion territoriale par la Commission européenne

La Commission européenne a adopté, le 6 octobre, le Livre vert sur la cohésion territoriale, donnant ainsi le coup d'envoi d'une vaste consultation des autorités régionales et locales, des associations, des ONG, de la société civile ainsi que d'autres types d'organisations, dans le but d'approfondir la compréhension commune de la cohésion territoriale et de ses conséquences pour l'avenir de la politique régionale de l'Union. Cette consultation sera ouverte jusqu'au 28 février 2009.

À l'occasion de la cérémonie d'ouverture des « Open Days » organisés du 6 au 9 octobre à Bruxelles, la commissaire à la politique régionale, M^{me} Danuta Hübner, le ministre français de l'agriculture et de la pêche, M. Michel Barnier, et le président du Comité des régions, M. Luc Van den Brande, ont pris part à un premier débat consacré aux thèmes abordés dans ce livre vert, dont la publication répond à une demande adressée par les États membres et le Parlement européen à la Commission.

Le débat sur la cohésion territoriale s'est ouvert au début des années 1990 et a conduit à l'adoption, en 1999, du schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) par les États membres. La Commission a ensuite développé le SDEC en renforçant la coopération – grâce au programme INTERREG – et en créant l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE). Le point culminant de ce débat a été l'adoption, l'année dernière, de l'agenda territorial et de son programme d'action par les États membres.

Le livre vert insiste sur trois défis clés que l'Union Européenne devra relever :

- Gommer les écarts de densité. Une meilleure coordination est essentielle pour permettre aux villes et aux régions avoisinantes de favoriser la complémentarité de leurs atouts, de sorte que chaque territoire puisse contribuer de manière optimale à la prospérité de toute l'Union.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- Maîtriser les distances. L'accès aux services publics, à des transports efficaces, à des réseaux d'énergie fiables et à l'internet haut débit est encore réparti de manière inégale dans l'Union européenne entre les zones rurales et les villes.
- Surmonter les divisions administratives. Les problèmes environnementaux – liés au changement climatique, aux inondations, à la perte de la biodiversité ou encore aux déplacements – ne s'arrêtent à aucune frontière et leur gestion exige une coopération renforcée. A noter que l'Union a déjà commencé à intensifier son action dans certains territoires où le renforcement de la coopération est considéré comme crucial pour répondre aux problèmes environnementaux et pour stimuler la compétitivité: par exemple dans les régions de la mer Baltique et du bassin du Danube.

Le livre vert met également l'accent sur les défis auxquels sont confrontés les territoires ayant des caractéristiques géographiques particulières, tels que les régions montagneuses ou insulaires.

Pour plus d'information sur l'agenda territorial:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1756&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Consulter le livre vert sur la cohésion territoriale :

http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/terco/paper_terco_fr.pdf

Participer à la consultation :

http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/terco/consultation_fr.htm

Bilan de la conférence « La cohésion territoriale et le futur de la politique de cohésion »

Les 30 et 31 octobre s'est tenue à Paris une conférence organisée par la Présidence française de l'Union et la Commission européenne, en association avec le Comité des Régions et l'Association des Régions de France. Intitulée « La cohésion territoriale et le futur de la politique de cohésion », cette conférence a constitué la première grande occasion de consacrer un débat au livre vert sur la cohésion territoriale. Elle a également ouvert la voie aux débats de la prochaine réunion informelle des ministres européens du logement, de l'urbanisation, du développement régional et de la politique de cohésion, qui aura lieu le 26 novembre à Marseille.

Au cours de ces deux journées, les participants ont évoqué le rôle des grandes politiques de l'Union à fort impact territorial et leur contribution à la cohésion pour ensuite entamer une réflexion sur les nouveaux défis posés aux territoires dans le contexte de la mondialisation. Parmi ceux-ci figuraient notamment enjeux du développement rural et de la PAC, le changement climatique et l'avenir du processus de Lisbonne.

Hubert Falco, secrétaire d'État français à l'Aménagement du territoire, a notamment souligné le rôle de l'UE dans la réduction des inégalités qui frappent certains territoires. Quant à la commissaire à la Politique régionale, Danuta Hübner, elle a rappelé le rôle indispensable de la politique de cohésion de l'Europe : celle-ci confère une grande stabilité aux États membres et aux régions, surtout dans le contexte actuelle de crise financière mondiale.

Partenariat dans la politique de cohésion

D'après un avis adopté en session plénière du Comité des Régions (CdR) des 8 et 9 octobre à Bruxelles, l'UE doit impliquer davantage les collectivités locales et régionales dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de cohésion. C'est une demande du Comité des Régions (CdR) développée dans un avis sur « Le partenariat en matière de gouvernance et de planification des projets dans le domaine de la politique régionale ». Cet avis appelle la Commission européenne à développer une méthodologie claire pour mettre en œuvre le principe de partenariat à tous les stades de la politique de cohésion (préparation des programmes, mise en œuvre, suivi et évaluation).

Consulter l'avis :

http://coropinions.cor.europa.eu/CORopinionDocument.aspx?identifieur=cdR\coter-iv\dossiers\coter-iv-017\cdr149-2008_fin_ac.doc&language=FR

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Rapport sur la mise en œuvre des Fonds structurels en 2007

La Commission européenne a adopté le 20 octobre, son rapport annuel 2007, sur la mise en œuvre des Fonds structurels. D'après ce rapport, 659 programmes ont été gérés en 2007 et la gestion des programmes et des projets cofinancés par les Fonds structurels a été considérablement améliorée. Le modèle de partenariat établi entre la Commission et les autorités nationales et régionales des États membres pour la mise en œuvre des programmes s'est avéré très fructueux. Dans le cadre de la planification et programmation de la période 2007-2013 au cours de l'année 2007, les négociations ont abouti pour 27 cadres de référence stratégique nationaux et 428 programmes, dont 311 du FEDER (Fonds européen de développement régional) et 117 du FSE (Fonds social européen).

FEDER

Le taux global de réalisation des crédits de paiement du FEDER a atteint 99,9%, tandis que le montant des crédits de paiement était le plus élevé jamais atteint, soit 17,4 milliards pour les programmes 2000-2006. Pour ce qui est des Objectifs 1 et 2 et des initiatives communautaires, l'UE est parvenue à la pleine exécution des crédits de paiement. En 2007, la règle du dégagement d'office (n+2) s'est une nouvelle fois révélée être un outil efficace pour inciter les États membres à consacrer des ressources et des efforts pour réaliser les programmes européens dans les délais. Les prévisions les plus récentes montrent que le risque de désengagements éventuels ne devrait pas dépasser 0,7% des engagements de 2005 (environ 140 millions d'euros). En 2007, le taux d'absorption du FEDER pour tous les États membres a atteint 79% du total de l'enveloppe financière 2000-2006. Les nouveaux États membres ont réalisé des chiffres d'absorption record, obtenant 3 milliards d'euros en 2007.

FSE

Le taux global de réalisation des crédits de paiement du FSE a atteint 99,9. Le total des engagements FSE concernant les programmes opérationnels 2007-2013 s'élevait à 10,486 milliards d'euros (99,88%). Pour ce qui est de l'application de la règle « n+2 », douze programmes et 92,2 millions d'euros étaient concernés à la fin de 2007. Le risque de désengagements éventuels ne devrait pas dépasser 0,8% des engagements de 2005. Le total du reste à liquider (RAL) à la fin de 2007 sur les engagements antérieurs à 2007 s'élevait à 12 milliards d'euros.

FEOGA

Le montant total payé en 2007 était de 3,4 milliards d'euros. Le taux d'exécution financière des crédits de paiement du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) pour les programmes de développement rural pour la période 2000-2006 a atteint 100%. À la fin de 2007, le total des engagements des années antérieures pour lesquels des paiements devaient encore être effectués (RAL) s'élevait à 3,9 milliards d'euros, contre 7,3 milliards d'euros en 2006.

Consulter le rapport 2007 sur la mise en œuvre des fonds structurels :

<http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/200810/20081029ATT40984/20081029ATT40984FR.pdf>

Le Comité des Région (CdR) se mobilise pour la subsidiarité

Luc Van den Brande, le président du Comité des Régions (CdR) de l'Union européenne, s'est rendu au Royaume-Uni le 20 et 21 octobre pour négocier un partenariat entre l'assemblée parlementaire britannique et le Comité des Régions dans le domaine du contrôle de la subsidiarité. Le mois dernier, il avait reçu mandat du bureau politique du CdR pour mettre sur pieds de tels partenariats avec les assemblées parlementaires nationales, dans la perspective du rôle accru des Parlements dans le contrôle de la subsidiarité prévu par le Traité de Lisbonne. Dans cette perspective, Luc Van den Brande a déjà rencontré Dimitrios Sioufas, président du Parlement grec, et va s'entretenir prochainement avec les présidents des Parlements français, espagnols et italiens.

Ce 24 octobre, il était à Paris pour participer aux Assises de la subsidiarité au Sénat français, une conférence coorganisée par le Comité des Régions et le Sénat français afin de faire le point sur les pratiques existantes et les perspectives en matière de suivi et de contrôle du principe de subsidiarité. Lors de cette manifestation, Luc Van Brande, a plaidé pour que les analyses d'impact qui précèdent toute proposition de législation européenne prennent désormais en compte l'impact territorial des initiatives envisagées.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le CdR suggère aussi que la Direction générale REGIO participe aux travaux de l'« impact assessment board », la structure de pilotage des analyses d'impact au sein de la Commission, à côté des DG Economie/Finance, Emploi, Environnement et Entreprises. La nécessité d'une prise en compte de l'impact territorial des initiatives de la Commission a été soulignée étant donné que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne érige la cohésion territoriale au rang d'objectif de l'Union européenne.

Statistiques détaillées sur les régions de l'UE

L'édition 2008 de l'Annuaire régional a été publiée le 30 octobre par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes. L'annuaire présente une vue d'ensemble des changements économiques, sociaux et démographiques les plus récents dans les 271 régions des 27 États membres de l'Union européenne ainsi que dans les régions des trois pays candidats (Croatie, Ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie) et des quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Il comprend des chapitres sur la population, les statistiques urbaines, le PIB, les comptes des ménages, la structure des entreprises, le marché du travail, les transports, le tourisme, la science, la technologie et l'innovation, la santé et l'agriculture. Deux nouveaux sujets y ont été intégrés : les coûts du travail et la productivité sectorielle. On y apprend notamment que :

- La part de l'emploi dans les secteurs de haute technologie dépassait 6 % dans 29 régions de l'UE27: neuf de ces régions se trouvaient en Allemagne, cinq au Royaume-Uni, trois en Hongrie, deux en Belgique ainsi qu'en Finlande et une en République tchèque, en Irlande, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche et en Suède ainsi que Malte.
- En 2006, le tourisme européen a été dominé par l'Espagne, la France et l'Italie qui ont placé 18 de leurs régions parmi les 20 de l'UE27 enregistrant le plus grand nombre de nuitées en hôtels et campings.

Données de base disponibles gratuitement sur le site d'Eurostat :

<http://ec.europa.eu/eurostat>

Rapport d'initiative sur la gouvernance et le partenariat aux niveaux national et régional

Un rapport d'initiative consacré à la gouvernance et au partenariat aux niveaux national et régional a été adopté lors de la session plénière du Parlement européen le 21 octobre à Strasbourg. Dans l'une de ses dispositions figure que le Parlement européen voudrait que les prochains règlements relatifs aux Fonds structurels, qui s'appliqueront à la politique de cohésion 2013-2020, rendent juridiquement obligatoire l'application du principe de partenariat. Cette application devra être assortie de critères clairement vérifiables. A noter que l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne donnerait au Parlement le même pouvoir de codécision qu'au Conseil des ministres pour ce qui est de l'adoption des règlements « Fonds structurels ». Le même rapport suggère de rendre obligatoire le principe de l'approche intégrée dans la future politique de cohésion de l'UE.

Les députés suggèrent par ailleurs à la Commission de réaliser un guide pratique de la gouvernance. La Commission est restée prudente en expliquant que les services de Mme Hübner, Commissaire responsable de la Politique Régionale, étudiait actuellement la gouvernance régionale dans le contexte de la mondialisation. Elle décidera ensuite si un tel guide est nécessaire. En outre, les députés ont plaidé pour un programme Erasmus destiné aux élus locaux et régionaux qui faciliterait l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Consulter le rapport :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0356+0+DOC+PDF+V0//FR>

Dispositions modifiées :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+ADDON+A6-2008-0356+ERR-01-FR+DOC+PDF+V0//FR>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Renforcement de la coopération franco-belge avec le lancement du GECT West-Vlaanderen / Flandre – Dunkerque-Côte d'Opale

La procédure de création du nouveau Groupement européen de coopération territoriale (GECT) a été lancée le 12 septembre 2008 à Dunkerque. Celui-ci donnera une force institutionnelle, technique et financière à cette coopération. L'originalité de ce GECT réside dans l'association d'une multiplicité d'échelons et d'une diversité de partenaires (notamment interlocuteurs sociaux...). Il fonctionnera à tous les niveaux sur un mode paritaire franco-belge, aura une co-Présidence et une co-Direction franco-belges. Il devrait être officiellement créé début 2009 et son siège sera en France, à la Communauté urbaine de Dunkerque, dont le maire est Michel Delebarre, Premier vice-président du Comité des Régions.

Repère : Le GECT est un instrument créé par l'Union Européenne en 2006. Il permet aux autorités territoriales d'Etats différents de mettre en place des coopérations dotées de la personnalité juridique, avec un budget et des personnels propres. Ses objectifs sont les suivants :

- assurer la coordination des partenaires du territoire transfrontalier pour pouvoir ainsi mieux répondre aux besoins des habitants,
- réaliser des projets en communs et représenter le territoire vis-à-vis l'Union européenne.

RECHERCHE / INNOVATION

La Commission européenne propose une stratégie pour favoriser l'émergence de clusters de classe mondiale dans l'Union

En offrant un environnement fertile pour que des entreprises, en particulier des PME, collaborent étroitement avec des instituts de recherche, des fournisseurs, des clients et des concurrents situés dans la même zone géographique, les clusters sont de puissants moteurs du développement et de l'innovation. L'Union Européenne ne manque pas de clusters compétitifs : l'Observatoire européen des clusters a en effet récemment recensé près de 2 000 regroupements significatifs qui emploient ensemble 38% de la main-d'œuvre européenne. Mais la fragmentation constante du marché, la faiblesse des liens entre l'industrie et la recherche et la coopération insuffisante dans l'UE ne permettent pas aux clusters européens d'atteindre la masse critique et la capacité d'innovation nécessaires pour faire face durablement à la concurrence mondiale.

Dans une communication adoptée vendredi 17 octobre, la Commission européenne propose une stratégie pour favoriser l'émergence de clusters de classe mondiale dans l'UE. Selon elle, un cadre propice pour le soutien aux clusters repose sur :

- l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur et la suppression des obstacles aux flux de connaissances, à la mobilité du personnel qualifié ou à l'accès au financement transfrontalier ;
- la mise en place d'un groupe politique européen des clusters afin d'explorer les pistes pour aider les États membres à favoriser l'émergence de clusters de classe mondiale ;
- l'extension du dialogue politique, lancé par l'alliance européenne des clusters, aux États membres et aux régions de l'UE pour favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de conception de politiques en faveur des clusters ;
- le développement de l'Observatoire européen des clusters, de manière à ce qu'il devienne un relais pour les entreprises innovantes, la coopération transnationale et le développement de partenariats dans l'UE ;
- le lancement d'une initiative pilote proposant des programmes de formation et une plateforme de coopération pour les dirigeants de clusters.

Pour tirer pleinement profit de ces actions, la Commission veut en outre mettre l'accent sur les initiatives de soutien aux clusters qui relèvent de la politique de cohésion, du programme-cadre pour la R&D et du programme pour la compétitivité et l'innovation.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Consulter la communication de la Commission :

http://ec.europa.eu/enterprise/innovation/doc/com_2008_652_fr.pdf

L'Union européenne lance un projet d'un milliard d'euros pour promouvoir les piles à combustible et l'hydrogène

La Commission européenne a annoncé, mardi 14 octobre, son intention d'encourager à grande échelle la recherche en faveur des énergies propres grâce au lancement d'un projet destiné à promouvoir les piles à combustible et l'hydrogène sur le marché européen. La Commission, les industriels et les milieux de la recherche européens, réunis au sein d'un partenariat public-privé (initiative technologique commune - ITC), investiront ensemble, sur une période de six ans, 940 millions d'euros dans la recherche, le développement technologique et la démonstration concernant les piles à combustible et l'hydrogène. Le principal objectif de l'ITC est d'accélérer le développement des piles à combustible et des technologies de l'hydrogène en Europe et de développer entre 2010 et 2020 un marché de masse pour ces technologies prometteuses. Les activités de l'ITC devraient permettre de réduire de 2 à 5 ans le temps nécessaire à la commercialisation des technologies de l'hydrogène et des piles à combustible.

Repère :

Le partenariat mettra en œuvre un programme intégré et efficace de recherche fondamentale et appliquée, de développement technologique ainsi que d'activités de démonstration et de soutien, ciblé sur les applications les plus prometteuses. Cette ITC peut également être considérée comme le premier exemple pratique des futures initiatives européennes prévues par le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (Strategic Energy Technology plan) qui a un rôle crucial à jouer pour accélérer la mise au point et l'adoption de technologies à faible intensité en carbone. Le premier appel de propositions, doté d'un budget indicatif de 28,1 millions d'euros, a été publié le 8 octobre 2008. Il couvre des domaines tels que les infrastructures de transport et de ravitaillement, ainsi que la production, le stockage et la distribution d'hydrogène. L'entité juridique, l'entreprise commune «piles à combustible et hydrogène», sera dirigée par un comité directeur. La gestion et le fonctionnement quotidiens seront du ressort d'un directeur exécutif épaulé par le bureau du programme établi à Bruxelles. Un comité scientifique conseillera le comité directeur. Les États membres suivront de près les activités, par l'intermédiaire du groupe des représentants des États. L'assemblée générale des parties prenantes se tiendra annuellement.

Pour en savoir plus sur l'ITC :

http://ec.europa.eu/information_society/tl/research/priv_invest/jti/index_fr.htm

Pour consulter le SET plan :

http://ec.europa.eu/energy/res/setplan/doc/com_2007/com_2007_0723_fr.pdf

L'Union européenne investit davantage dans la recherche-développement

Les statistiques montrent une hausse des investissements réalisés par les entreprises européennes dans la recherche et le développement (R&D) pour la troisième année consécutive, dépassant le taux de croissance des fonds destinés par le secteur privé à la R&D aux États-Unis. Le tableau de bord 2008 sur les investissements en recherche et développement (R&D) industrielle de la Commission européenne, publié mercredi 15 octobre, montre que les investissements réalisés en R&D par les entreprises de l'UE ont augmenté de 8,8 % contre 7,4 % l'année dernière. Parallèlement, les investissements des entreprises américaines ont chuté de 13,3 % à 8,6 %. Les entreprises sont presque en train de supprimer leur retard en matière d'investissement en R&D en comparaison des entreprises des pays tiers, a indiqué la Commission dans une déclaration. Le tableau de bord montre que c'est Microsoft qui a le plus important budget de R&D tous secteurs confondus avec 5,58 milliards de dollars devant General Motors et Pfizer. Trois entreprises de l'UE figurent parmi les dix les mieux classées : Nokia occupe la cinquième position (au lieu de la dix-septième un an plus tôt) avec 5,3 milliards d'euros d'investissements en R&D, Volkswagen se classe neuvième (au lieu de quatorzième) et Daimler dixième (alors qu'elle était cinquième l'an dernier). Les chiffres du tableau de bord témoignent d'une hausse des ventes et de la rentabilité des entreprises de l'UE.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Pour consulter le tableau de bord 2008 de la Commission européenne sur les investissements en recherche et développement :

http://iri.jrc.ec.europa.eu/research/docs/2008/Scoreboard_2008.pdf

Création du premier Centre européen des affaires et de la technologie en Inde.

Les sociétés de l'UE pourront demander à ce Centre des informations et de l'aide pour leurs activités dans ce pays, l'accent étant mis sur l'environnement, l'énergie, les biotechnologies et les transports. Le Centre sera géré par EUROCHAMBRES et 16 partenaires de toute l'UE (organisations professionnelles, instituts de recherche, milieux universitaires). Il sera doté d'un budget de 8,2 millions d'euros sur 60 mois, dont 80% seront financés par la Commission.

Pour en savoir plus :

<http://www.eurochambres.eu>

SANTE

Rapport sur l'amélioration de la qualité des soins et de l'accès aux traitements

L'organisation de patients Health First Europe (HFE) a publié le 9 octobre, un rapport intitulé "The future of healthcare for patients" qui attire l'attention sur les disparités en matière d'accès et de qualité des soins en Europe. Lors de la présentation du rapport, la libérale démocrate britannique Liz Lynne a demandé l'élaboration d'un code des pratiques pour les soins de santé dans l'UE. Parmi les sujets traités figurent la progression des infections multirésistantes, en lien avec l'abus d'antibiotiques, ainsi que les infections liées aux soins qui entraînent chaque année 50 000 décès prématurés.

Site Internet « Health First Europe » :

<http://www.healthfirsteurope.org>

Feu vert à une aide de la France en faveur du programme de médecine personnalisée « ADNA »

La Commission européenne a approuvé le 22 octobre, une aide d'un montant de 90 millions d'euros que la France prévoit d'octroyer en faveur du programme de Recherche et Développement «ADNA», lequel porte sur le développement de la médecine personnalisée dans le domaine des maladies infectieuses, des cancers et des maladies génétiques. Cette aide sera accordée à BioMérieux et Transgene, tous les deux membres du holding Mérieux-Alliance, ainsi qu'à six autres partenaires, parmi lesquels Généthon, sous forme de subventions et d'avances remboursables. La Commission estime qu'elle devrait avoir des retombées positives importantes en termes de diffusion des connaissances et d'amélioration de la santé, tout en ayant une incidence limitée sur la concurrence. Elle fait aussi valoir qu'en raison des risques élevés, ce genre de programme n'est pas suscité spontanément par le marché. En outre, une grande partie des résultats sera mise à la disposition de tout intéressé et la plupart des bénéficiaires ne détiennent que de faibles parts des marchés pertinents.

Plus d'informations sur le programme ADNA :

http://www.afm-france.org/e_upload/pdf/081022_communiqueadna.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

SOCIETE DE L'INFORMATION / TIC

Une nouvelle stratégie internationale pour renforcer la position de l'Europe

La Commission européenne a appelé les gouvernements des Etats membres à développer ensemble une stratégie pour la coopération scientifique et technologique internationale. Elle a proposé un cadre stratégique destiné à renforcer conjointement la coopération scientifique et technologique avec les pays tiers, notamment pour les technologies de l'information et de la communication, dont l'Europe est une grande exportatrice. L'objectif est de contribuer au développement durable à l'échelle mondiale tout en améliorant la compétitivité de l'Europe. La Commission invite les Etats membres à définir ensemble les domaines prioritaires en matière de recherche et de technologie dans lesquels une action cohérente de l'UE aurait le plus grand effet, au lieu de fixer chacun leurs priorités.

http://ec.europa.eu/research/press/2008/pdf/com_2008_588_en.pdf

TRANSPORTS

Conférence sur les Réseaux Transeuropéens de Transport (RTE-T)

La Commission européenne a proposé, les 14 et 15 octobre, une conférence destinée aux parties prenantes pour initier le réexamen de la politique des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) qui devrait se solder en 2010 par la révision des orientations de cette politique. Un Livre vert sur l'avenir de la politique en matière de RTE-T devrait être publié début 2009. Cette conférence a dans un premier temps dressé le bilan de santé des réseaux transeuropéens de transport, puis a énoncé dans un second temps les pistes à suivre et à développer afin de répondre et d'appréhender l'organisation des réseaux de transports à la fois au sein même de l'Union européenne mais également vers le reste du monde. L'intermodalité a été le maître mot tout au long de ce séminaire, il s'agit à présent de réaliser « l'Europe des transports de demain » en prenant en compte le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour en savoir plus sur TEN-T :

http://ec.europa.eu/ten/transport/agency/index_en.htm#

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Les forêts et l'Union européenne

Avec ses 117 millions d'hectares de forêts, l'UE a produit en 2006 un total de 426 millions de m³ de bois, en baisse par rapport à 2005 (454 millions), mais en hausse de 20 % par rapport à 2001. En 2005, les forêts et autres surfaces boisées représentaient 42 % de la superficie de l'Union, elles font vivre plus de 3,4 millions de personnes (foresterie et industrie basées sur la forêt). Les plus grandes zones forestières et autres surfaces boisées se situaient en Suède (31 millions d'hectares, soit 75 % de sa superficie), en Espagne (28 millions, soit 57 %), en Finlande (23 millions, soit 77 %), en France (17 millions, soit 31 %), en Allemagne (11 millions, soit 32%) et en Italie (11 millions, soit 37 %). Au total, ces six États membres comptaient pour plus des deux tiers de la superficie totale de forêts de l'UE. Dans un contexte de changement climatique, la forêt joue également un rôle important, non seulement pour le piégeage du carbone, mais également à travers la production de biomasse, et son potentiel en matière d'énergies renouvelables.

Ces chiffres démontrent avec force le rôle et le potentiel (écologique, énergétique et environnemental) que représentent les forêts, et par extension le bois au sein de l'Union européenne. La Commission soucieuse de la gestion de cette ressource par les États membres a récemment pris une série de mesures pour la préserver. L'échelon régional n'a pas attendu l'Union européenne dans ce domaine. La Région Alsace pionnière dans le domaine des énergies renouvelables exploite déjà depuis la fin des années 1990 le potentiel énergétique du bois.

Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts

Ce plan d'action vise à mettre en place un cadre cohérent pour des initiatives en faveur des forêts au niveau de la Communauté. Il constitue également un instrument de coordination des actions communautaires et des politiques forestières des États membres. Ce plan se décline selon quatre objectifs : améliorer la compétitivité à long-terme du secteur forestier, protéger l'environnement, améliorer la qualité de la vie et accroître la coordination intersectorielle et la communication. Pour ce faire, dix-huit actions-clés sont préconisées, qui seront mises en œuvre sur cinq ans (2007-2011).

La Commission ne dispose plus d'instrument financier spécifique pour les forêts. Après 2006, elle précise dans son plan d'action les possibilités de soutien financier à partir de 2007 par le biais de divers instruments communautaires comme le programme de développement rural, de développement régional, l'instrument financier pour l'environnement Life+ et le 7^e programme-cadre pour la recherche.

Le rôle multifonctionnel des forêts

Les forêts jouent un rôle important à plusieurs niveaux. D'un point de vue économique, le secteur forestier constitue une source non négligeable de revenus au niveau européen. En matière d'environnement également, les forêts sont essentielles dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Enfin, les forêts ont une importance d'un point de vue social et culturel: attractives pour les urbains, elles permettent des activités récréatives ou bonnes pour la santé, et représentent un héritage culturel non négligeable.

Les quatre objectifs principaux de la Commission pour les forêts :

1. Améliorer la compétitivité à long-terme

La compétitivité de la sylviculture est essentielle. Ce secteur offre un fort potentiel d'élaboration de nouveaux produits et services de haute qualité, répondant à une demande croissante comme source de matière première renouvelable.

2. Améliorer et protéger l'environnement

L'objectif général est de maintenir et renforcer de façon appropriée la biodiversité, le piégeage du carbone, l'intégrité, la santé et la résilience des écosystèmes forestiers à diverses échelles géographiques.

3. Contribuer à une meilleure qualité de vie

La Commission considère qu'il est important de préserver et soutenir la dimension culturelle et sociale des forêts.

4. Encourager la coordination et la communication

Si la politique forestière relève des États membres, de nombreuses initiatives ayant une incidence sur la gestion des forêts sont menées au niveau européen. Cela nécessite donc une amélioration de la cohérence et de la coopération intersectorielle afin d'équilibrer les objectifs économiques, environnementaux et socioculturels à divers niveaux organisationnels et institutionnels.

Les États membres sont invités à organiser des événements ayant une certaine visibilité, tels qu'une « semaine de la forêt » ou une « journée de la forêt », afin de sensibiliser l'opinion aux avantages d'une gestion durable des forêts. La Commission fera une évaluation du plan d'action à mi-parcours en 2009 et une évaluation globale en 2012.

Les dernières mesures de la Commission européenne sur les bois et les forêts

Limitation du commerce illégal du bois et de la déforestation

Le 17 octobre, la Commission européenne a adopté à la fois un projet de règlement concernant la mise sur le marché communautaire de bois et produits dérivés de bois et une communication relative à la lutte contre la déforestation.

L'abattage et le commerce illégal du bois sont une des causes majeures de la déforestation qui elle-même joue un rôle important dans le cycle du carbone et doit, de ce fait, être prise en compte dans la lutte contre le changement climatique.

- Commerce illégal du bois.

Le projet de règlement vise à réduire au maximum le risque d'introduction de bois et de produits dérivés issus d'une récolte illégale sur le marché communautaire, soit des produits qui ne répondent pas aux exigences légales en matière de culture et de récolte en vigueur dans le pays d'origine. Il s'appliquera à tous les négociants et à tous les bois et produits dérivés mis sur le marché de l'UE, importés ou indigènes. Il imposera aux opérateurs (importateurs, négociants) le respect du « principe de diligence », qui exige qu'ils fournissent des informations quant aux origines et conditions de récolte des produits commercialisés, à la mise en œuvre d'une procédure de gestion des risques ainsi qu'à l'engagement de l'opérateur à se soumettre à des contrôles. Des organismes spécialement habilités à cet effet par les États membres et reconnus par la Commission européenne effectueront ces contrôles. Les États membres pourront fixer des sanctions en cas d'infraction. Le « principe de diligence » permettra ainsi de minimiser les risques de commercialisation de bois issu de l'abattage illégal.

- Déforestation.

Les 13 millions d'hectares de forêts qui disparaissent chaque année causent des émissions de gaz à effet de serre totalisant environ 20 % des émissions mondiales. C'est dans ce contexte que la Commission propose dans sa communication de créer un mécanisme mondial pour le carbone forestier (Global Forest Carbon Mechanism, GFCM) qui permettrait de récompenser les pays en développement qui diminuent leurs émissions grâce à des mesures visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Elle y souligne que l'UE devra dégager d'importants moyens financiers pour lutter contre la déforestation au cours de la période 2013-2020. Le montant total du financement dépendra de l'ampleur des actions de réduction des émissions entreprises par les pays en développement.

Repère :

Considérés comme l'une des causes de la déforestation dans les pays en voie de développement, l'abattage et le commerce illégal du bois appauvrissent les communautés rurales qui dépendent des forêts pour leur survie et coûteraient aux gouvernements de ces pays environ 10 à 15 milliards d'euros par an en pertes de revenus. Adopté en 2005, le plan d'action de l'UE pour l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) est la réponse de l'UE à cette problématique. Il prévoit :

- le soutien à une meilleure gouvernance et une plus grande aptitude à lutter contre le fléau dans les pays producteurs de bois,
- la mise en œuvre d'accord de partenariats volontaires avec les pays producteurs de bois, afin d'empêcher l'entrée de bois illégal dans le marché de l'UE,
- des efforts afin de réduire la consommation au sein de l'UE de bois illégal et de décourager les investissements des institutions de l'UE qui pourraient favoriser l'exploitation illégale des forêts.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

A ce jour, FLEGT a permis à la Commission d'engager des négociations avec cinq pays producteurs (Malaisie, Indonésie, Cameroun, Congo-Brazzaville et Ghana), ainsi que les consultations informelles avec d'autres pays qui ont également exprimé leur intérêt.

Projet de règlement concernant la mise sur le marché communautaire de bois et produits dérivés de bois
http://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/proposal_illegal_logging.pdf

Communication sur la déforestation du 17/10/2008 (anglais) :
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0645:FIN:EN:PDF>

Consulter le règlement du 20/12/2005 concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne (anglais) :
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:347:0001:0006:FR:PDF>

Le bois et l'énergie renouvelable, l'exemple du programme « énergiE » initié par la Région Alsace

Voilà près de 10 ans qu'a été initiée en Alsace une politique dynamique en faveur des énergies renouvelables. Depuis 1998, la Région Alsace l'Union européenne et l'ADEME œuvrent de concert pour en développer l'utilisation et inciter les alsaciens à y recourir et à économiser l'énergie. Le programme « énergiE » a permis d'amplifier cette politique de soutien au développement des énergies renouvelables puis de l'efficacité énergétique. C'est en 2001 que la Région Alsace a lancé le club Bois énergie Alsace, destiné à faire connaître les avantages du bois dans le domaine du chauffage. En 2008, pour ses 10 ans, le programme « énergiE » a reçu un beau cadeau d'anniversaire, il a été récompensé par le prix RegioStars 2008 (prix remis par la Commission européenne au meilleur programme régional de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables).

Présentation générale du programme énergiE : un plan d'actions ambitieux pour les énergies renouvelables en Alsace

Il s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de la Région Alsace de développer les énergies renouvelables. Le programme EnergiE est un projet européen, cofinancé par le FEDER dans le cadre du (PRAI) programme régional d'actions innovatrices, qui a été réalisé en Alsace en 2004 et 2005 et qui a eu pour objectif principal le renforcement de la politique alsacienne de développement des énergies renouvelables.

Le budget :

Il s'élève à 5,5 millions d'euros (2,7 millions d'euros proviennent de fonds communautaires, 2,3 millions de financements publics, notamment dans le cadre du partenariat entre l'ADEME et la Région Alsace et 0,5 millions d'euros de financements privés).

Les trois objectifs du projet :

1. renforcer la dynamique de l'utilisation des énergies renouvelables en Alsace, particulièrement dans les filières solaire et bois énergie et renforcer les moyens d'actions liées aux aides régionales existantes,
2. utiliser les énergies renouvelables comme un levier du développement économique et particulièrement des zones sensibles ou en difficultés, c'est-à-dire objectif 2 (massif vosgien, Sundgau et certains quartiers urbains) et susciter le développement de nouvelles activités économiques liées aux énergies renouvelables,
3. faire de l'Alsace une des régions leader du développement des énergies renouvelables en Europe.

Le public cible :

Energie cible différents acteurs aussi bien publics que privés (élus et techniciens des collectivités publiques, architectes, bureaux d'études, professionnels du bâtiment, promoteurs immobiliers, opérateurs du logement social, professionnels du tourisme ou de l'agriculture, artisans).

Un projet en sept actions :

Action 1 : Amplifier la communication et mieux informer sur les énergies renouvelables en publiant des encarts publicitaires dans la presse, en organisant des portes ouvertes locales et régionales etc...

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Action 2 : Susciter la demande et guider le projet.

Action 3 : Développer la formation en formant des prescripteurs « énergies renouvelables ».

Action 4 : Utiliser les énergies renouvelables pour stimuler le développement économique régional en étudiant le potentiel des énergies renouvelables en Alsace et en soutenant l'implantation d'entreprises du secteur des énergies renouvelables, en particulier en zone de reconversion économique.

Action 5 : Intégrer les énergies renouvelables dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, en étudiant les potentiels de ces deux secteurs porteurs pour les énergies renouvelables.

Action 6 : Expérimenter les énergies renouvelables à l'échelle des quartiers urbains, en réalisant une générale et en expérimentant la diffusion de l'énergie solaire à grande échelle.

Action 7 : Anticiper et préparer l'avenir, en étudiant de nouveaux modes de financement pour les énergies renouvelables, en étudiant de nouveaux potentiels énergétiques régionaux et en finançant des projets de recherche, de transfert de technologie et des bourses de thèses axées sur les énergies renouvelables.

Le bilan et prolongements au projet :

Bilan quantitatif et qualitatif du programme.

Entre 2003 et 2005, 101 chaufferies collectives au bois ont été installées (132 chaufferies collectives au bois fin 2005 contre 31 fin 2003), ce qui représente un gain de 18 MW de puissance calorifique (28 MW de puissance installée contre 10 fin 2003). Ces aides ont représenté en 2004, pour les particuliers et les projets collectifs, dans le cadre du contrat de Plan État-Région (hors crédit d'impôt) 1 904 000 euros de subventions pour le bois-énergie, dont 1 432 000 euros de la Région Alsace et 472 000 euros de l'ADEME Alsace ; et en 2005, 1 800 000 euros de subventions pour le bois-énergie, dont 1 030 000 euros de la Région Alsace et 770 000 euros de l'ADEME Alsace.

Repère : le bois-énergie un choix moderne

Les chaufferies actuelles n'ont rien de commun avec les anciennes chaudières à bois. L'alimentation, la combustion et l'évacuation des cendres sont entièrement automatisées. Le bois énergie est de plus en plus utilisé pour le chauffage des bâtiments publics (notamment les lycées) et tertiaires ou des logements. Avec 40% de sa superficie couverte de forêts, l'Alsace est particulièrement bien placée pour développer cette ressource naturelle, qui permet par ailleurs de créer trois fois plus d'emplois que les solutions classiques comme le gaz ou le fioul.

Entre 2003 et 2005, 5500 m² de capteurs solaires ont été mis en place dans les installations collectives, (9.800m² fin 2005 contre 4.300 m² fin 2003). Tous secteurs confondus, l'Alsace compte 32.900 m² de capteurs solaires installés à fin 2005 contre 15.790 m² fin 2003 (objectif initial : 34 000 m²). Ces aides ont représenté en 2004 pour les particuliers et les projets collectifs dans le cadre du contrat de Plan État-Région (hors crédit d'impôt), 2 586 000 euros de subventions pour le solaire, dont 1 406 000 euros de la Région Alsace et 1 180 000 euros de l'ADEME Alsace et en 2005, 1 830 000 euros de subventions pour le solaire, dont 1 210 000 euros de la Région Alsace et 620 000 euros de l'ADEME Alsace.

Repère : le solaire

L'Alsace est la première région de France en matière d'installations solaires.

Le projet a notamment permis de renforcer ses moyens d'action, et ce notamment par la mise en place d'accompagnateurs de projets sur une partie du territoire alsacien. Les territoires qui ont bénéficié de ce service de proximité ont vu émerger de nombreux projets intégrant du bois énergie ou du solaire, et ce, grâce notamment au renforcement des actions d'information, à la rencontre avec les acteurs locaux. Energivie a également permis à la Région et à ses partenaires d'innover et de mener des expérimentations, comme l'intégration des énergies renouvelables à l'échelle des quartiers urbains, la pénétration des énergies renouvelables vers de nouveaux secteurs comme ceux de l'agriculture et du tourisme (agriculture : constitution d'un regroupement d'agriculteur pour la fourniture du bois, tourisme : édition d'un guide touristique transfrontalier des hôtels et gîtes utilisant les énergies renouvelables), l'étude de nouveaux modes de financements des énergies renouvelables et de nouveaux potentiels régionaux comme l'éolien et le biogaz, le développement des liens entre le monde universitaire et celui des entreprises par le financement de projets de recherche et transfert de technologie et de bourses de thèses.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Les prolongements au programme Energivie :

Poursuite et extension du service aux porteurs de projets collectifs.

Malgré l'achèvement du financement européen, la Région a décidé de prolonger la mission des accompagnateurs de projets énergies renouvelables en 2006, sur ses propres fonds, et d'étendre leurs zones d'action à l'ensemble du territoire alsacien.

Le projet Energivie a été un tremplin pour un nouveau programme régional sur la basse énergie. Grâce aux résultats et des expérimentations du programme Energivie (notamment dans les quartiers urbains de l'agglomération mulhousienne), la Région Alsace a décidé de lancer un nouveau programme visant à intégrer plus fortement le volet "Efficacité énergétique" à sa politique énergétique. Une convention cadre a été signée avec l'Etat, le 18 novembre 2005, pour faire de l'Alsace une des régions pilotes en matière d'énergies renouvelables et de bâtiments à basse consommation, pour la période 2006-2008. Ce programme pilote bénéficiera d'un engagement financier global de 24 millions d'euros sur trois ans, soit 15 millions d'euros de la Région Alsace, et 9 millions euros de l'Etat.

Ce nouveau programme vise deux objectifs :

1. poursuivre le programme Energivie pour la promotion des énergies renouvelables,
2. mettre en place un programme d'économie d'énergie dans le secteur du bâtiment par la promotion des concepts de basse énergie (consommation de chauffage <50 kWh/an/m² ce qui correspond à 5 litres de fioul/an/m²).

A partir de 2000, la Région Alsace et ses partenaires ont créé un "Groupe de travail Energie Alsace" et ont lancé une étude prospective sur les besoins énergétiques de l'Alsace à l'horizon 2020 et la manière de les maîtriser. Ce groupe a identifié huit chantiers prioritaires et a retenu le programme "rénovation thermique des bâtiment d'habitation anciens" comme premier axe de travail. Le nouveau programme s'est fixé comme objectif de diviser les consommations énergétiques par quatre à l'horizon 2025.

Plus d'informations :

Sur le programme « énergivie » :

<http://sites.region-alsace.eu/energivie/>

Sur le prix RegioStras remporté par la Région Alsace pour le projet Energivie :

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars_fr.cfm?nmenu=4

Consulter la carte des chaufferies collectives au bois en Alsace :

http://sites.region-alsace.eu/NR/rdonlyres/E6A5B411-37F2-425B-AFC7-BE9424B51FA6/0/Carte_chauffage_bois_Alsace.pdf

Consulter l'évaluation de la ressource bois énergie en Alsace :

http://sites.region-alsace.eu/NR/rdonlyres/8F1A33E7-D211-431E-9ACA-366BCBC9360F/0/Evaluation_ressource_bois_energie_Alsace_2005.pdf

Sur les forêts en Europe :

<http://www.europeanforestweek.org/home/fr/>

<http://ec.europa.eu/environment/forests/deforestation.htm>

http://ec.europa.eu/environment/forests/illegal_logging.htm

Sur Life+ :

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus/call/index.htm>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens